

## Déficit: Ottawa ne refilera pas la note aux provinces

BERNARD DESCÔTEAUX

Le gouvernement fédéral ne cherchera pas à refiler aux provinces une partie de la note de son déficit de \$32 milliards en réduisant les paiements de péréquation aux six provinces les moins bien nanties.

Le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson, en a donné la garantie hier à ses homologues provinciaux, leur donnant même l'espoir d'une petite amélioration de ce système qui assure une redistribution des revenus entre provinces riches et provinces pauvres.

Les 11 ministres des Finances étaient réunis hier dans la métropole pour dis-

cuter du renouvellement des « accords fiscaux » qui fixent les paramètres du système de péréquation pour des périodes de cinq ans. Ces discussions se poursuivront tout l'automne.

Au lendemain de son discours de Toronto où il annonçait une augmentation du déficit, M. Wilson se devait de se faire rassurant devant ses collègues. Surtout que ceux-ci étaient en droit de craindre la pire de la part de ce ministre qui l'an dernier a réduit unilatéralement de \$2 milliards les paiements de transfert pour les services de santé et de l'éducation post-secondaire afin d'alléger son déficit.

Pour M. Wilson, les provinces n'ont aucune raison de s'inquiéter. D'une part, parce que le gouvernement fédéral a l'o-

bligation constitutionnelle de faire de tels paiements qui doivent être d'ailleurs d'un niveau suffisant pour permettre aux provinces démunies d'offrir à leurs citoyens des services sociaux de qualité équivalente à ceux des provinces riches. C'est une obligation qu'il dit vouloir respecter entièrement. D'autre part, parce que les problèmes financiers que connaît le gouvernement fédéral en est un de revenus et non de dépenses.

Arrivant à la rencontre hier matin, le ministre a d'ailleurs été clair à ce sujet. Relevant les critiques des milieux d'affaires qui jeudi lui ont suggéré de contenir son déficit en réduisant les dépenses, il a lancé: « Je n'ai de leçons à re-

Voir page A-10: Déficit



M. Michael Wilson

## Les milieux d'affaires à Michael Wilson: Sabrer dans les REER et dans les abris fiscaux

JEAN CHARTIER

Le gouvernement fédéral a le choix entre l'élimination de la réforme prévue pour les Régimes enregistrés d'épargne-retraite, les REER, et l'abolition de l'universalité des programmes sociaux. C'est cette alternative que les milieux d'affaires montréalais émettent au lendemain du discours du ministre des Finances du Canada, M. Michael Wilson, à Toronto.

Le gouvernement du Canada se proposait de réduire le déficit fédéral de \$10 milliards en deux ans, et il n'a réussi à le diminuer que de \$2,5 milliards la première année. La tâche sera d'autant plus ardue à compter de février prochain.

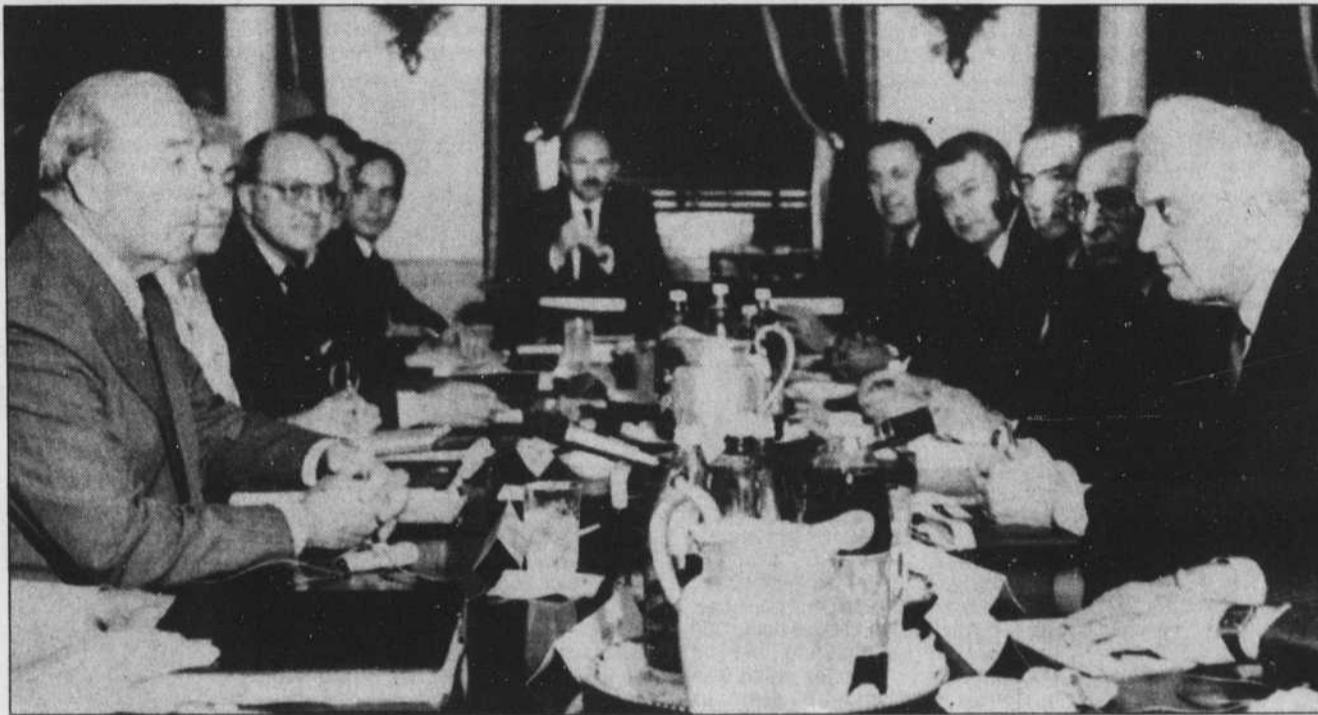
M. Daniel Denis, conseiller aux questions économiques chez Secor et analyste de politique économique à l'Institut CD Howe, estime pour sa part que M. Wilson a fait hier un aveu d'impuissance devant un déficit qui ne s'avère plus seulement conjoncturel comme le croyaient les libéraux mais plutôt structurel. À la suite de la réforme fiscale américaine, le Canada devra donner un coup de barre, dit-il, et augmenter les taxes indirectes pour couper, lui aussi, dans le taux d'imposition des contribuables.

À son avis, le ministre des Finances du Canada devra s'acheminer dès février prochain vers une réduction des abris fiscaux des contribuables et des compagnies. Tout doit être considéré, les REER, les actions accréditées et les autres formes d'abris fiscaux. Les MURB et l'exploration pétrolière avaient déjà fait l'objet des premières coupures d'abris fiscaux dans ce budget qui fut le chant du cygne de M. MacEachen.

Les compagnies aussi ont droit à des dégrèvements fiscaux pour amortissement accéléré et crédit d'impôt au réinvestissement. M. Denis remet même en cause ceci et les subventions aux entreprises. Présentement, dit-il, selon les secteurs, les firmes paient entre 3 et 36 % d'impôt selon qu'il s'agit d'une entreprise du secteur manufacturier privilégié par le gouvernement ou d'une entreprise de services. Il propose de

Voir page A-10: Affaires

## SOMMET: GORBATCHEV RÉPOND



Les délégations américaine et soviétique, dirigées par MM. Shultz (à gauche) et Chevardnadze (à droite), se sont rencontrées hier pour mettre au point le prochain sommet Reagan-Gorbatchev.

## Edouard Chevardnadze reçu inopinément par Ronald Reagan

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan s'est entretenu hier pendant environ une heure, de façon inopinée, avec le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Edouard Chevardnadze, à qui il a exposé son point de vue sur l'affaire Daniloff, a annoncé la Maison-Blanche.

De son côté, M. Chevardnadze a remis à M. Reagan une lettre du numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, dont la teneur n'a pas été précisée. La lettre de M. Gorbatchev est la réponse à la lettre de ce dernier datée du 25 juillet contenant des propositions de désarmement, a indiqué hier un haut responsable améri-

cain qui a requis l'anonymat.

La rencontre non programmée entre MM. Reagan et Chevardnadze est intervenue quelques heures après que le chef de la diplomatie soviétique eut entamé avec le secrétaire d'État George Shultz deux jours de discussions destinées en principe à préparer un nouveau sommet. Les pourparlers ont toutefois été interrompus par l'affaire du journaliste américain retenu à Moscou.

Alors que l'entretien avait pris fin en début d'après-midi, les observateurs s'interrogeaient sur sa signification, certains y voyant un signe de progrès dans l'affaire Daniloff, d'autres estimant au

contraire que M. Reagan pourrait avoir décidé d'intervenir personnellement pour débloquer ce problème et sauvegarder le dialogue entre les deux Grands.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, s'est soigneusement gardé de toute interprétation sur l'entretien entre MM. Reagan et Chevardnadze, auquel assistaient également le secrétaire général de la Maison-Blanche, M. Donald Regan, et le conseiller du président en matière de Sécurité nationale, l'amiral John Poindexter.

Ajoutant à l'incertitude, la Maison-Blanche a refusé de commenter.

Voir page A-10: Rencontre

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À MONTRÉAL

### II. Le 2<sup>e</sup> mandat Drapeau-Lamarre: l'ère locale



MM. Yvon Lamarre et Jean Drapeau

JEAN-FRANÇOIS LÉONARD ET JACQUES LÉVEILLÉE  
Collaboration spéciale

AU TERME D'UNE LONGUE SÉRIE de grands événements spectaculaires, dont les Jeux Olympiques avaient constitué une sorte de sommet, il était apparu normal, sinon inévitable, de tourner l'attention de l'appareil administratif montréalais sur des projets moins retentissants mais tout aussi essentiels à « la vie en ville ». Ainsi, au lieu de rechercher fébrilement ou d'attendre impatiemment la nouvelle aven-

ture qui remettrait encore une fois Montréal sur la carte du monde, l'administration Drapeau-Lamarre modifia son discours et ses priorités administratives au tournant des années 1980. Il fut désormais question de revitalisation des artères commerciales, d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers anciens, de consolidation industrielle et, plus globalement, de régénérescence de la ville traditionnelle.

Vocabulaire tout nouveau en 1978-1979. Vocabulaire qui empruntait largement à la rhétorique utilisée jusqu'alors en exclusivité par les groupes et les partis d'opposition, en particulier le RCM. Vocabulaire qui,

Voir page A-10: Montréal

Jean-François Léonard est professeur au Département de Science politique de l'Université du Québec à Montréal. Détenteur d'un doctorat d'État de l'Institut d'Études politiques de l'Université de Grenoble, il est spécialisé dans l'analyse des forces politiques d'opposition et des politiques de planification. Jacques Léveillé est professeur au Département de Science politique de l'Université du Québec à Montréal. Détenteur d'un Ph. D. en Science politique de l'Université de Montréal, il est spécialisé en analyse des structures et des institutions municipales.

## ÉCONOMIE

### RESTRUCTURATION DE L'ALIMENTATION

Les « grands » de l'alimentation au Québec se font depuis plusieurs mois les acteurs d'une restructuration majeure. L'objectif: accaparer une plus grande tranche d'un chiffre d'affaires global qui frôle les \$9 milliards. Page B-1

## CULTURE

### GILDAS BOURDET

Il n'est pas le fils d'Édouard, que le gouvernement du Front populaire plaça à la



tête de la Comédie-Française, mais il s'en est fallu de peu que le gouvernement socialiste suivant, 46 ans plus tard, ne le propulse aussi à la maison de Molière. Gildas Bourdet, l'un des jeunes loups de la mise en scène en

France, dirige le Théâtre national du Nord-Pas-de-Calais, à Lille. Il est à Montréal pour présenter *Le Saperleau*, une farce langagière qui rappelle Jarry, Queneau et Tardieu. Robert Lévesque l'a rencontré. Page C-1

### JEAN EUSTACHE

Si Jean Eustache a très peu tourné, s'il n'a, en 18 ans, réalisé qu'une douzaine de films, tous trop courts ou trop longs, dont on ne retient habituellement que *La Maman et la putain*, il occupe tout de même, dans l'histoire de la cinématographie française, ce qu'il est convenu d'appeler une place à part. Les salles de l'Outremont, du Laurier et de l'Autre Cinéma présentent quelques-uns de ses films. Marcel Jean décrit le parcours du cinéaste d'*Une sale histoire*. Page D-8

### LUMIÈRES À MI-TEMPS

Au cinquantième des *Cent jours d'art contemporain*, où l'on présente *Lumières: perception-projection*, notre critique d'art Gilles Daigneault fait le point sur cette importante exposition qui se tient à la Place du Parc jusqu'au 2 novembre. 17.000 personnes y ont déjà circulés. Page C-1

## PASSEPORT



### L'ALLEMAGNE

Enclavé au cœur même de l'Allemagne de l'Est, Berlin-Ouest est l'une des villes les plus fascinantes d'Europe par sa façon d'être et de vivre. Nathalie Petrowski raconte. L'Allemagne de l'Ouest, c'est aussi la Bavière, Rothenburg-sur-la-Tauber, l'une des plus jolies villes de la « Route romantique », et Oberammergau, village fleuri où l'on joue la Passion tous les dix ans. La RFA, enfin, c'est également le Rhin, le plus beau fleuve d'Europe. Cahier D

## Le silencieux

LES AMÉRICAINS sont comme Dieu: partout. Mais LUI a la décence de ne pas se faire voir.

S'il y a eu un bon vieux temps, c'était avant l'apparition de l'homme.

S'il n'y a pas d'égalité entre les hommes, c'est peut-être parce qu'ils sont tous frères.

Les gens les moins raisonnables que je connaisse sont ceux qui cherchent toujours à avoir raison.

— ALBERT BRIE

MARIE JOSÉ THÉRIAULT  
L'ENVOLEUR DE CHEVAUX  
et autres contes

Vingt contes irrévérencieux, subtils, moqueurs ou sensuels.  
Absolument irrésistibles.

Vol. de 180



BORÉAL

Il n'y aura plus de restriction du temps de publicité à la radio AM

# Les vedettes et la publicité des boissons alcoolisées: le CRTC décidera désormais cas par cas

MARIE TISON

HULL (PC) — C'est le CRTC qui décidera désormais, cas par cas, si une ancienne vedette peut annoncer de la bière sur les ondes.

Le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, M. André Bureau, a rendu public hier un « Code de la publicité radiodiffusée en faveur des boissons alcoolisées », qui est immédiatement entré en vigueur.

Ce code interdit notamment l'utilisation dans ces messages d'une personne qui est susceptible d'être un modèle de comportement pour les mineurs en raison de ses accomplissements ou de sa réputation.

M. Bureau a admis qu'il ne sera pas facile de déterminer qui est un modèle pour la jeunesse et qui ne l'est pas.

« Il y a des athlètes ou des personnalités qui ont déjà été des modèles pour la jeunesse, mais qui n'en sont plus. Il y en a d'autres qui le sont encore », a-t-il déclaré en conférence de presse.

L'important, c'est d'éviter que des jeunes se mettent à boire pour imiter une vedette, a-t-il ajouté.

Chaque message publicitaire concernant la bière, le vin ou le cidre devra être étudié par un comité consultatif, qui fera rapport au CRTC. C'est le conseil qui prendra la décision finale, à partir de la recommandation du comité consultatif, a déclaré M. Bureau.

Le système d'autorisation préalable est très semblable à celui qui

existait depuis plusieurs années au sein du conseil, à la seule différence que les règles d'alors n'avaient pas force de loi.

Désormais, un contrevenant risquera d'être poursuivi devant les tribunaux, mais beaucoup d'autres mesures pourront être prises avant d'en arriver là, a assuré le président du CRTC.

« Nous pouvons commencer par le convoquer en audience, ce qui présente déjà beaucoup d'inconvénients pour tout le monde », a-t-il déclaré.

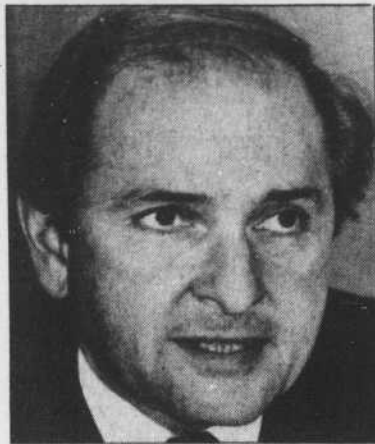
Les anciennes lignes de conduite interdisaient l'utilisation d'une personnalité, quelle qu'elle soit, dans un message publicitaire concernant la bière ou le vin.

C'est la violation de cette règle par les brasseries qui a incité le CRTC à réviser cette question.

Paradoxalement le CRTC avait proposé en mars dernier de remettre aux radiodiffuseurs eux-mêmes la responsabilité d'établir un code d'éthique volontaire concernant ce type de publicité.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs a effectivement soumis un code, mais au cours des audiences qui ont suivi, un grand nombre de participants, y compris le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Jake Epp, se sont opposés à ce que le CRTC se décharge de cette responsabilité.

En outre, il existait une importante divergence d'opinion entre les radiodiffuseurs et les brasseries au sujet de la manière dont le code devait être appliqué, ce qui a fait comprendre au CRTC que le temps n'é-



M. André Bureau

taut pas encore à l'auto-réglementation.

Le Conseil s'est cependant inspiré du code soumis par les radiodiffuseurs et de ses anciennes lignes de conduite pour élaborer son nouveau code.

Par exemple, il a adopté la proposition de l'Association des radiodiffuseurs d'interdire toute association entre les véhicules motorisés et les boissons alcoolisées dans les messages publicitaires.

Enfin, le conseil a décidé de ne plus exiger l'autorisation des messages publicitaires en faveur des aliments, des médicaments, des cosmétiques et des appareils médicaux.

Il laissera cette responsabilité entièrement entre les mains des ministères de la Consommation et des Corporations et de la Santé nationale, qui devaient de toutes façons

approuver ces messages.

Contrairement aux autres aspects du règlement, ce dernier n'entrera en vigueur que le 1er avril 1987.

Dans un autre ordre d'idées, M. Bureau a également annoncé qu'il n'y aurait désormais plus de restriction du temps de publicité à la radio AM.

Ce règlement, qui s'insère dans une vaste entreprise de révision des règles du CRTC concernant la télévision, la radiodiffusion et la télédiffusion, devrait stimuler la production d'émissions canadiennes, a déclaré M. Bureau.

Il a dit espérer que l'abolition des restrictions au temps de publicité permettra à la radio AM, menacée par la popularité grandissante du FM, d'augmenter ses recettes.

« Si on peut permettre à une station d'accumuler un peu plus de revenus dans une période comme celle des Fêtes, pour lui permettre d'offrir un meilleur service le reste de l'année au lieu de fermer et de nous renvoyer leur licence, ce n'est pas une mauvaise chose », a commenté M. Bureau.

Le CRTC s'attend en retour à ce que la radio AM consacre plus d'efforts au développement des talents musicaux canadiens et à la production d'émissions de haute qualité.

La concurrence au sein de l'industrie, les sources alternatives de divertissement et les réactions des auditeurs devraient cependant empêcher les stations de diffuser un trop grand nombre de messages publicitaires.

Toujours dans le but d'accroître la production d'émissions canadiennes,

le CRTC a décidé d'abolir les restrictions au nombre de messages publicitaires à l'heure à la radio FM.

Le FM ne pourra toujours pas diffuser plus de 150 minutes de publicité par jour, mais les messages diffusés au cours d'une émission de premier plan, comme les émissions d'affaires publiques ou les émissions consacrées aux artistes canadiens, ne seront pas comptabilisés dans ce total.

Cette mesure devrait justement favoriser la production d'émissions de premier plan de qualité, produites au Canada.

Les artistes canadiens devraient également bénéficier d'une autre nouvelle règle, qui soustrait les pièces musicales canadiennes aux limites de répétitions.

« Il ne s'agit pas de brûler » un disque canadien par trop de répétitions, mais s'il est populaire, qu'on le fasse jouer autant que nécessaire », a déclaré André Bureau.

Le nouveau règlement a éliminé un grand nombre de dispositions qui n'étaient plus nécessaires, ou qui étaient devenues désuètes.

Il a enfin supprimé les règlements concernant les réseaux radiophoniques, à l'exception de l'interdiction pour une station de s'affilier à un réseau étranger.

« Nous pensons que favoriser la création de réseaux est une condition de survie pour la radio au Canada, a soutenu le président du CRTC. Tout cela devra entraîner une meilleure qualité de programmes, et dans ce sens là, tous les Canadiens devraient profiter de ces changements ».

## Nouveau procès pour Denis Lortie

LIA LEVESQUE

QUEBEC (PC) — La Cour d'appel vient d'ordonner la tenue d'un nouveau procès dans le cas du caporal Denis Lortie, condamné à la prison à vie en rapport avec la fusillade à l'Assemblée nationale.

Le 8 mai 1984, le caporal des Forces armées canadiennes, âgé de 25 ans, était entré mitrailleuse au poing à l'Assemblée nationale. Il avait tué trois personnes et en avait blessé neuf autres. En février 85, il avait été reconnu coupable de trois meurtres avec préméditation et avait été condamné à purger 25 ans fermes d'emprisonnement.

Dans son jugement, le juge Paul-Arthur Gendreau, de la Cour d'appel, estime que l'adresse du juge première instance Ivan Mignault, qui avait duré trois jours, était « préjudiciable à l'accusé et à sa défense ».

Ce seul fait, écrit le juge, suffit pour accueillir la requête en appel déposée par la Défense.

Le juge Gendreau estime également que les directives du juge Mignault aux jurés étaient de nature à les induire en erreur quant à l'admissibilité du témoignage des psychiatres.

Leur témoignage était basé à la fois sur des observations médicales faites lors d'entrevues avec Lortie et sur du oui-dire — faits rapportés sans qu'ils n'en aient personnellement pris connaissance.

Or le juge Mignault avait retiré aux jurés le droit de consulter les notes sténographiques du témoignage des psychiatres, sous prétexte qu'ils étaient « truffés de oui-dire ».

Agir ainsi, estime le juge de la Cour d'appel, revenait à « présumer que les jurés ne sauraient faire la part des choses » en distinguant le oui-dire des observations faites par les psychiatres. Pourtant, il leur appartenait de juger de la valeur probante des témoignages et de la crédibilité des témoins.

La Cour d'appel estime que l'on ne pouvait écarter du revers de la main le témoignage des psychiatres, sous prétexte qu'une partie de leur témoignage était basée sur des faits non prouvés. « Une telle directive serait erronée puisqu'elle équivaudrait à instruire les jurés à rejeter les témoignages qui sont admissibles », écrit le juge Gendreau.

Le témoignage des psychiatres Pierre Mailloux, Guy Tremblay et Louis Roy constituait l'essence même de la défense d'aliénation mentale présentée par les deux avocats du caporal Lortie, Mes André Royer et François Fortier. (C'est toutefois Me Jacques Larochelle qui a plaidé la cause en Cour d'appel.)

Dans son jugement, la Cour d'appel mentionne aussi que le juge de première instance semble avoir tenu des propos différents lorsqu'il parlait des trois psychiatres de la Défense et des deux psychiatres de la Couronne.

Lorsque le juge Mignault ré-feré aux trois psychiatres de la Défense, « on note une importance considérable accordée à la preuve dite de oui-dire. Or tel n'est pas le cas lorsqu'il est question du témoignage des Drs (Robert) Duguay et (Gilles) Paul-Hus entendus pour la Couronne », note la Cour d'appel. Pourtant, les entretiens des psychiatres de la Couronne « sont de même nature que ceux tenus » par les psychiatres de la Défense, soutiennent les trois juges de la Cour d'appel.

Il pourrait s'écouler un délai de plusieurs mois avant que la cause ne soit effectivement entendue en appel.

## Le Sommet de Québec début septembre 87

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le deuxième sommet de la francophonie mondiale aura lieu à Québec les 2, 3 et 4 septembre prochain.

Une entente en ce sens est intervenue ces jours derniers entre les pays concernés. Il ne manque plus que l'aval du président de la France, M. François Mitterrand, pour que le protocole soit confirmé et annoncé en bonne et due forme. Ce qui devrait être fait au début de la semaine prochaine.

C'est ce que LE DEVOIR a appris hier de sources sûres.

L'organisation de cet événement international sera confiée à cinq sherpas, dont les suivants: pour le Canada, M. Lucien Bouchard, ambassadeur en France, avec, comme substitut, M. Ernest Hébert, ex-ambassadeur canadien; pour le Québec, M. Jean-Louis Roy, délégué général en France, avec, comme substitut, M. Denis Ricard, sous-ministre adjoint aux Relations internationales. Les noms des autres sherpas ne sont pas encore connus, non plus que le partage des tâches et des coûts. Mais il y en a sûrement un de la France et un autre du Sénégal. Le Nouveau-Brunswick serait également au nombre des émissaires principaux.

A Ottawa, hier, on se bornait à dire que M. Mitterrand était sympathique aux dates prévues.

La date de l'automne prochain a été avancée dès la fin du premier Sommet, à Paris, en février dernier. Mais par la suite, des rumeurs voulaient qu'Ottawa aurait préféré attendre au printemps 1988. Il y avait également des problèmes d'organisation et de logistique à résoudre, en raison de la présence d'une quarantaine de chefs d'Etat ou de gouvernements en cause. Il fallait trouver des dates convenables à tous, ce qui n'est pas une mince tâche. Le point de vue du Québec a prévalu, semble-t-il, de façon que le Sommet couronne une série d'événements et de festivals internationaux dans la capitale québécoise, dans les semaines et mois précédant le Sommet lui-même. Seul l'été se prête bien à ce genre d'activités.

## Les libéraux fédéraux en ont assez des critiques de Davey et veulent lui river son clou au caucus

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Les libéraux fédéraux en ont assez des critiques du sénateur libéral Keith Davey, ancienne vedette du temps des Pearson et Trudeau, et ils ont l'intention de lui demander des comptes dès la prochaine réunion du caucus où il osera se présenter.

Une poignée de députés, hier, ont accepté de livrer le fond de leur pensée sur les nombreuses attaques dont les libéraux, leurs politiques,

leur parti et leur chef John Turner sont victimes depuis que le sénateur Davey a annoncé la parution prochaine de ses mémoires sur le marché du livre.

Après avoir utilisé l'argument que c'est de bonne guerre pour quelqu'un qui a l'intention de vendre beaucoup de livres, les porte-parole libéraux ont commencé à trouver moins drôles toutes les allusions du sénateur sur le passé, le présent et l'avenir du Parti libéral du Canada.

Hier, c'est le jeune député libéral de Terre-Neuve, Brian Tobin, 31 ans,

qui a osé traiter son aîné de pisse-vinaigre. « Keith Davey, a-t-il indiqué, a eu pendant longtemps la réputation de vieil homme sage du Parti libéral du Canada et maintenant, je crois qu'il est en train de courir le risque de devenir le vieil homme pisse-vinaigre ».

« Dans toutes les organisations, a-t-il poursuivi, lorsque le flambeau est passé à une nouvelle génération, à une nouvelle direction, à de nouveaux conseillers, à de nouveaux députés, il y a toujours des gens qui sont capables de s'écarter gracieusement, dans la dignité; il y a aussi ceux qui ne peuvent pas le faire ».

Pour le député Tobin, le sénateur Davey entre dans la deuxième catégorie, celle « de ceux qui sont amers », qui ne sont pas capables de reconnaître qu'une nouvelle génération d'individus vient de prendre la relève.

« Keith Davey, a-t-il ajouté, n'est plus le gars dans les couilles qui tire les ficelles, il n'est plus le personnage qui siège sur les bancs du pouvoir en compagnie de deux ou trois autres personnages en compagnie du premier ministre ».

M. Tobin a ajouté que le sénateur Davey était un libéral, qu'il avait un rôle à jouer, peut-être moins important, mais qu'il devait accepter de céder des pouvoirs à d'autres.

Un autre jeune député, du comté de Shefford, Jean Lapierre, 30 ans, est plutôt enclin à penser que le sénateur Davey, celui que les libéraux ont longtemps considéré comme le meilleur organisateur électoral de leur histoire et comme le collecteur de fonds le plus efficace, veut vendre son livre, qui sera en librairie sous peu.

« Je reconnais, a précisé M. Lapierre, que toutes ces déclarations sur le parti, notre chef, nos politiques, créent des dérangements à l'intérieur du parti et dans le public ».

Selon lui, il faut en prendre et en laisser dans les déclarations du sénateur qui a dit que le débat constitutionnel que veut entreprendre John Turner ne peut qu'être nuisible au Parti libéral. « Vendre un livre, a ajouté le député, qui raconterait la vérité et tout ce que le monde sait déjà serait sans aucun doute plus difficile et pas très intéressant, et je trouve que le sénateur Davey ne rend pas service au PLC à ce mo-



M. Keith Davey

ment-ci ».

Le député libéral de Prescott-Russell, Don Boudria, s'est dit très embêté par toute la publicité entourant les propos du sénateur Davey. « J'espère qu'un de mes collègues dans le caucus de l'Ontario, notamment Keith Davey, va venir assister à une réunion du caucus au cours des prochains mois ».

M. Davey, a-t-il poursuivi, est toujours un libéral, et nonobstant le fait qu'il soit en désaccord avec certains d'entre nous pour le moment, il ne sera jamais trop tard pour qu'il change d'idée ».

Pour le président du caucus libéral québécois, Raymond Garneau, coprésident du Comité de préparation de la prochaine élection générale, il est clair que les libéraux sont en désaccord complet avec les agissements du sénateur Davey. « C'est clair, a-t-il dit, que ça nuit au parti, c'est inacceptable et j'espère qu'il va venir au prochain caucus pour s'expliquer ».

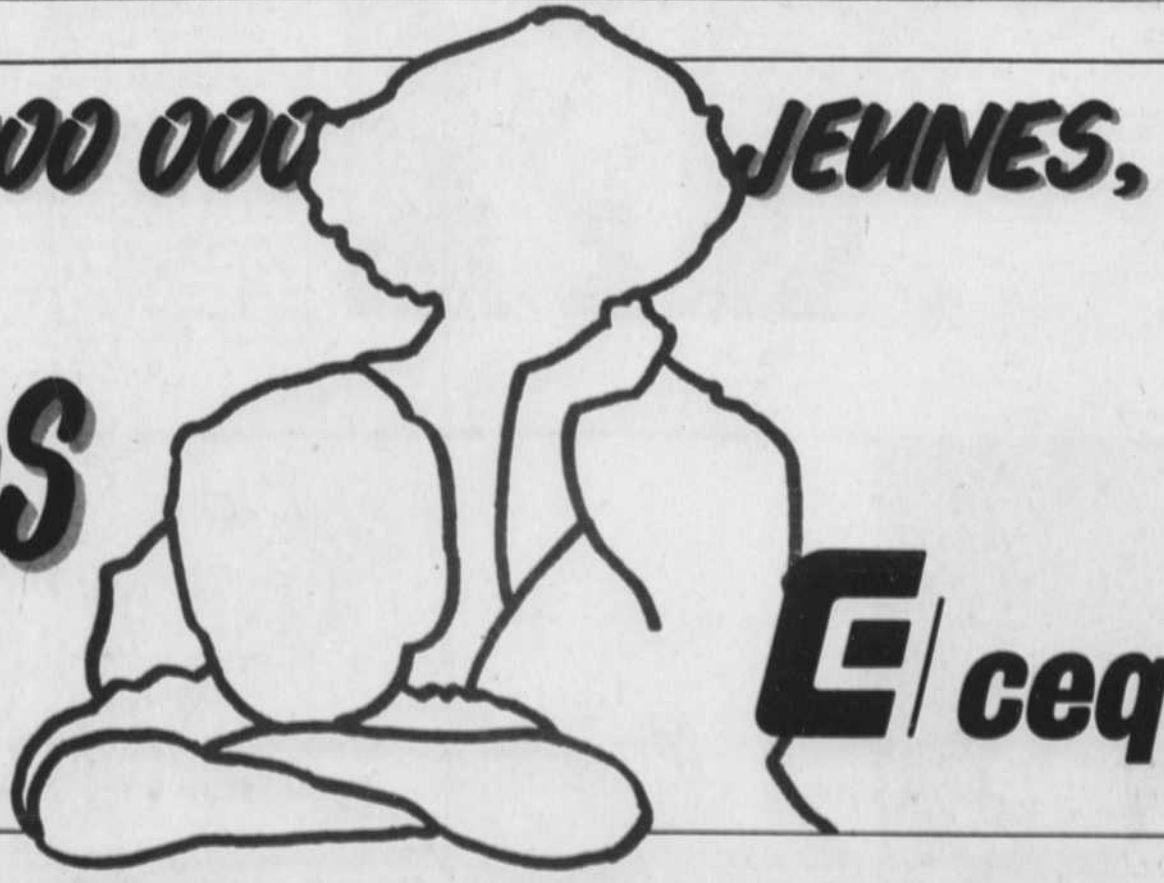
JEAN CLOOT, président de l'Association des vétérans belges du Québec, annonce la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres, suivie de l'élection d'un président et d'un comité d'administration, assemblée qui aura lieu dimanche, à 15h, à l'Union nationale belge, au 452 est rue Notre-Dame, à Montréal. Renseignements: 365-6067 ou 689-6410. (Publicité)

1001 vidéofilms pour les vidéophiles de 5 à 105 ans.

VIDEOSPHERE 5043, avenue du Parc, Montréal, Qc. H2V 4E9. Tél. 777-0025. Out aux commandes postales. VISA • MASTERCARD • AMEX

L'ÉDUCATION DE 1 200 000 JEUNES,

ça compte pour nous



E/ceq

## Le Témik plus dangereux que prévu

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le Temik, un insecticide produit par Union Carbide, peut affecter le système immunologique des humains à des concentrations si faibles que l'Etat du Wisconsin vient d'interdire à ses fermiers de boire toute eau qui en contiendrait plus d'une partie par milliard.

Les effets du Temik sur le système immunologique ont été établis par une équipe de chercheurs du Wisconsin, dont les principales conclusions seront incessamment publiées dans une revue scientifique américaine. C'est sur la base des résultats préliminaires de cette étude que l'Etat du Wisconsin a décidé d'interdire la consommation des puits contaminés au Temik même si les normes fédérales américaines établissent le seuil critique d'absorption à 10 ppb.

Le Temik est abondamment utilisé au Québec, notamment pour le contrôle des « bêtes à patates ». Dans la région de Joliette, le Département de santé communautaire a découvert au printemps dernier des traces de Temik dans 11 échantillons d'eau, effectués dans des puits de différents producteurs de patates. Trois puits répertoriés par le DSC contenaient plus de 10 parties par milliard (ppb), soit la norme américaine. Un échantillon contenait même 28 ppb de Temik.

Devant le danger potentiel de cette situation, la compagnie Union Carbide a installé des filtres spéciaux sur les conduites d'eau de ces puits.

A l'île-du-Prince-Édouard, d'autres recherches ont démontré qu'un puits sur quatre en milieu agricole contenait du Temik, un produit aussi connu sous le nom d'aldicarb.

L'étude du Wisconsin indique que l'absorption de Temik même à doses aussi faibles que 1 ppb provoquait une augmentation du lymphocyte T8, un important sous-groupe de globules blancs qui régularisent les réactions du système immunologique devant les attaques de la maladie.

Les chercheurs estiment que les analyses traditionnelles de cause à effet entre un produit et le cancer, par exemple, constituent une approche limitée des conséquences médicales des insecticides et des herbicides. Les études sur des animaux de laboratoire n'ont jusqu'ici établi aucun lien de cause à effet entre l'ingestion de Temik et le cancer.

Mais le ministère fédéral de l'Agriculture vient de recevoir une étude effectuée par Union Carbide, qui démontre que l'absorption de Temik par des souris provoque une diminution d'efficacité de leur système immunologique.

Les chercheurs du Wisconsin estiment pour leur part que l'atteinte du système immunologique constitue un problème médical plus grave et plus complexe puisque toute diminution des défenses naturelles ouvre la porte non pas à une maladie spécifique mais théoriquement à toutes, dont le cancer.

Le Dr Michael Fiore, qui dirigeait l'équipe de chercheurs du Wisconsin, a examiné 50 femmes dont l'âge variait de 18 à 70 ans. Aucune n'avait eu dans le passé le moindre problème d'immunologie.

Pendant un an, la moitié des femmes en question ont bu de l'eau qui contenait 1 ppb de Temik alors que le groupe-témoin s'en est tenu à une eau exempte de ce produit. Au bout d'un an, aucune différence spécifique n'a été notée dans l'un ou l'autre groupe.

## Un programme électoral pour les communautés culturelles

# Dupras s'engage à favoriser la participation des communautés culturelles à la vie montréalaise

ALAIN DUHAMEL

Pour la première fois de son histoire, le Parti civique de Montréal (PCM) fera campagne en proposant aux électeurs un programme spécifique aux communautés culturelles.

Le chef du PCM, M. Claude Dupras, a présenté hier un programme dans lequel il s'engage à reconnaître, dans l'administration comme dans la toponymie municipales, la présence et la participation des communautés culturelles à la vie montréalaise.

Pour favoriser les liens entre les Montréalais de toutes origines, M. Dupras a proposé la tenue annuelle d'un festival multi-culturel dont l'organisation, dans un premier temps, sera confiée à un comité constitué de l'initiative municipale de représentants de toutes les communautés culturelles.

« En fraternisant ensemble sous le couvert de cette manifestation internationale, les Montréalaises et les Montréalais se parleront et se respecteront davantage » adit le chef du PCM.

En début de campagne électorale, M. Dupras avait indiqué son intention d'installer à l'hôtel de ville un bureau de services multi-langues à l'intention des personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment l'une ou l'autre des deux langues courantes à Montréal.

Le PCM compte favoriser une « politique de chances égales d'emploi » dans l'administration municipale sans recourir, toutefois, à une politique de discrimination positive, un mot qui répugne à M. Claude Dupras. Plutôt, l'administration municipale annoncera dans les publications en langue étrangère ses offres d'emploi. Elle fera de même pour



M. Claude Dupras

certains appels d'offres publics.

La promotion du produit touristique montréalais, concentré depuis plusieurs années sur l'originalité cul-

tuelle de la ville dans le continent nord-américain, devrait faire état du caractère cosmopolite de Montréal.

L'administration municipale pourrait contribuer à la promotion des rues commerçantes où se concentrent les magasins et les boutiques de spécialités.

Pour souligner la présence des communautés culturelles dans la vie quotidienne montréalaise, le PCM « verrait d'un bon oeil » un assistance financière à des initiatives et à des idées originales provenant de jeunes créateurs qui ne parviennent pas, au début de leur projet, à s'assurer le concours de commanditaires.

Enfin, dans les parcs et autres lieux publics, l'administration municipale installera et entretiendra des équipements récréatifs et sportifs adaptés aux divertissements popularisés par des citoyens de souche récente.

## Un encan à Blue Bonnets

# On achète bien les chevaux !

FRANÇOIS BARBEAU

Pour un clin d'oeil, vous auriez pu acheter un poulain prometteur à l'encan hier à Blue Bonnets. Un clin d'oeil de \$22,000 mais pour ce prix, vous vous seriez porté acquéreur de Dali Montcalm, le rejeton de Pinehurst et de Color Me Blu...

En une minute et 31 secondes bien chronométrées (comme aux courses), les enchères se sont rapidement succédées à coups de mille et de deux mille dollars tandis que le pauvre Dali Montcalm, tout effarouché dans l'arène semée de bran de scie, piaffait, hennissait de gêne et laissait tomber quelques crottins pour montrer son désaccord. Vendu. Et la pouliche Sexy Fort de lui succéder dans le bran de scie soigneusement nettoyé par un discret employé armé d'une pelle et d'un râteau, pour être adjugée à \$7,500 en une minute et 13 secondes.

C'est à ce rythme accéléré que s'est déroulée hier la première journée de vente à l'encan de 200 yearlings (chevaux de moins de 20 mois) à la piste de courses Blue Bonnets, sous l'égide de la maison Concordia. Les encanteurs, venus directement de l'Etat de Pennsylvania, en ont vu d'autres : dans le Kentucky, l'un d'eux a déjà vendu un cheval pour \$10 millions.

Les prix d'hier n'étaient pas de cette envergure mais pour des chevaux qui n'ont jamais couru, qui n'ont jamais été attelés à des sulkiés et qui n'ont pour toute réputation que celle de leur pedigree, que celle des gains de leurs parents proches et lointains, les enchères étaient intéressantes.

Cet encan s'était tenu pendant trois ans au Palais des congrès mais, raconte sans rire le secrétaire-trésorier de Concordia, M. Michel Béchard, « la ventilation était difficile » et il était de toute façon plus facile et plus logique de tenir la vente à Blue Bonnets.

Les acheteurs, explique M. Béchard, examinent la conformation des chevaux, et étudient soigneusement la généalogie de la bête. Un beau cheval est d'abord celui qui a les pattes rectilignes, qui se tient bien droit. Choisir une petite ou une grosse bête ? C'est souvent relié au choix de l'entraîneur et de ses expériences antérieures, dit M. Béchard tandis que son walkie-talkie grésille. C'est un peu comme une séance de repêchage au hockey : le premier choix n'est pas toujours le meilleur, et le 40e peut permettre de dénicher une grande vedette.

Ils étaient bien un millier, curieux et acheteurs potentiels, à observer la scène hier après-midi. Moustachus et



Jacques Grenier

C'était encan de yearlings hier à Blue Bonnets. Une centaine de bêtes ont été vendues dans l'après-midi, et le spectacle se poursuit aujourd'hui.

chaves, jeunes et vieux, tirés à quatre épingles ou en tenue négligée, en souliers de ville ou chaussés de bottes de cow-boy, ils avaient tous à la main le catalogue de 266 pages détaillant l'arbre généalogique de chaque poulain, de chaque pouliche, ainsi que les victoires et les bourses de leurs parents. L'Institut Drouin n'aurait pas fait mieux.

Douillettement installés dans leurs stalles, sous de grandes tentes érigées dans le stationnement de Blue Bonnets, les jeunes chevaux avaient été bien tatés et bien évalués par les acheteurs. On aurait pu se croire dans un motel, avec ses corridors à tapis, des fleurs aux portes numé-

tées des stalles, et tout un va-et-vient de grooms. Du groom service, quoi !

Pomponnés, bichonnés, étrillés, les sabots vernis, la crinière et la queue bien coiffées, à l'occasion agrémentées d'un ruban rouge ou vert, avec sur la croupe un petit carton portant leur numéro de catalogue, les chevaux étaient menés les uns après les autres dans le ring. Après une brève présentation débutait la litanie du maître encanteur, teintée d'un accent américain, dont se détachait à chaque seconde le mot « thousand ». A des endroits stratégiques de la salle, parqués sur de petites estrades avaient pris place cinq ou six « rapporteurs » chargés de déceler le

moindre signe, le moindre geste pouvant traduire l'intention de hausser la mise. Et le « rapporteur » de pousser un petit jappement vite traduit en « thousand » de plus par l'encanteur.

De son index touchant la visière de sa casquette verte, un monsieur d'un certain âge qui avait tout d'un professeur d'histoire à la retraite s'est ainsi porté acquéreur d'une jolie pouliche à la mèche rebelle.

Un autre, en agitant à peine son gros cigare, s'est retrouvé lui aussi avec une pouliche, et \$8,000 en moins. Avec un clin d'oeil, vous pourriez en faire de même, l'encan se poursuit aujourd'hui.

## EXCEPTIONNELLE VENTE AUX ENCHÈRES TABLEAUX DE PEINTRES CANADIENS

Provenant d'une importante collection privée, de divers et de l'atelier d'Adrien Hébert.

Le mardi 23 septembre 1986 à 19h30

par le ministère de l'égor de Saint Hippolyte Commissaire priseur

assisté de L'Honorable Serge Joyal c.p. Expert

Et pour les Oeuvres de Marc Aurèle Fortin Mr René Buisson Expert

PLUS DE 150 OEUVRES D'ART EXCEPTIONNELLES DU XIXÈME ET DU XXÈME SIÈCLES, COMPRENANT:

### GRAVURES

A. Dumas, G. Chevillet, J.P. Lemieux, C. Le Sauter, E. Massicotte, E. Neuman, L. Scott, C. Trousaint.

### AQUARELLES, GOUACHES, DESSINS

P. Ballard, J. Beder, L. Bellefleur, S. Berne, S. Boerhout, A.V. Breaux, Carette, F. Constantineau, J. Dallaire, G. Delfosse, S. Dumouchel, Y. Filion, J.C. Franchère, Hennessey, G. Hrabé, L. Kovatzi, O. Leduc, E. Lemieux, G. Norwell, M. Poissant, A. Rousseau, C.W. Simpson, H.J. Simpkins, W. Showell, M.A. Stanton, P. Vanier Beaulieu, L.N. Wilson, Roy D. Wilson, R. Vincedelette. Ecole canadienne XIXème siècle.

### SCULPTURES

M. Ferron, A. Laliberté (4), G. Brault, H. Hébert (2), E. Bergeron, J.J. Besner, M. Bourgault, S. Guite.

### TABLEAUX CANADIENS

E. Alley, J. Ahern, L. Ayotte, H. Beament, O. Bélanger, A.V. Breaux, G. Bruneau, R. Burton, W.H. Clapp, F. Constantineau, Contant, M. Cullen, M.A. De Foy Suzor Côté, N. De Grâce, G. Delfosse, N. Dennison, G. Des Claves, M. Dufour, M. Dupont, M. Desmarais, S. Fabio, M. Favreau, M. Fecteau, L. Fielding Downes, M.A. Fortin (4), R. Gagnon, G. Gingras, J. Giunta, J.L. Graham, A. Hébert, P. Henry, G. Hrabé, F.W. Hutchison, D. Jaugay, Frère Jérôme, F. Labelle, T. Lécroix, A. Lefort, E. Lemieux, J.P. Lemieux, R. Letendre, P. Livernois, J. Maclean, G. March, U.L. Maron, H.J. Masson, H. Masson, M. Mullaly, G. Norwell, C. Picher, C.W. Peters, M. Pellus, M. Perrin, H.R. Perigard, G. Pfeiffer, R. Pilot, N. Poirier, G. Roberts, A. Rousseau, W. Showell, C. Stephanoff, A. Tatossian, T.K. Thomas, Tonhauser, L. Tremblay, N. Tenhaff, Tommy, T. Topham, Ecole canadienne XIXème siècle.

### ART INUIT

Gravures et sculptures

### EXPOSITION

Samedi, 20 septembre de 12h à 17h  
Dimanche, 21 septembre de 12h à 17h  
Lundi, 22 septembre de 12h à 21h

Catalogue illustré disponible sur demande 65



HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL  
4521, boulevard St-Laurent, Montréal H2T 1R2  
Tél.: (514) 849-6864 et 849-23505



A. Laliberté

# IL FAUT LIRE

SÉBASTIEN JAPRISOT l'auteur de L'ÉTÉ MEURTRIER



## La passion des femmes

Après L'été meurtrier, Sébastien Japrisot nous livre ici son roman le plus original et le plus spectaculaire sans doute celui où l'écrivain laisse tomber le plus de masques: si le rire s'y voile de nostalgie, et l'émotion d'autant de malice que de regrets, c'est bien qu'il a choisi de mêler, à sa manière, ses souvenirs à la fiction et de se moquer de ses propres fantasmes.

« Les meilleurs livres sont ceux qu'on fait attendre. On commence à connaître les trucs de Japrisot. Je sais d'avance qu'il va me promener par des chemins très tarabiscotés avant le coup de théâtre final... Mais je sais aussi que l'itinéraire me réservera des grands bonheurs d'écriture. Et puis, de toute façon, comme c'est le livre de la rentrée, il faudra l'avoir pour avoir quelque chose à dire cet hiver, dans les salons... » (Pierre Foglia, La Presse)

« Il faut d'urgence "prendre en marche" l'imagination de Japrisot pour, en quatre cents pages menées tambour battant, grappiller encore un petit morceau d'été, d'humour et de folie sur l'automne, l'esprit de sérieux et la réalité qui, déjà, prennent toute la place. » (Josyane Savigneau, Le Monde)

« Le dernier piège d'un auteur à l'imagination redoutable. » (M. Alphant, Libération)

En librairie à 21,95\$

## DENOËL

Du même auteur, dans la collection

# FOLIO



Adieu l'ami 154 pages — 3,95\$

L'été meurtrier 433 pages — 7,25\$

Compartment tueurs 249 pages — 5,25\$

La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil 312 pages — 6,50\$

La course du lièvre à travers les champs 154 pages — 3,95\$

## RECHERCHE SUR LE TRAITEMENT DE L'ALCOOLISME

Le Centre de recherche du centre hospitalier Douglas expérimente, sur une base externe, une nouvelle approche pour réduire le désir de boire.

Les personnes intéressées, de la région du Montréal Métropolitain, peuvent obtenir des informations auprès de l'infirmière au 761-6131 local 425



# SMCQ 20 ans de création

Société de musique contemporaine du Québec  
COULOMBE-SAINT-MARCOUX

Miroirs  
TOUSIGNANT

Sonate pour clavecin  
BOUCHER

Durer  
REA

Les Raisons des Forces Mouvantes  
STEVEN

Ordre sans ordre (sans désordre)

Vivienne Spiteri, clavecin — Pauline Vaillancourt, soprano  
Le Quatuor Morency — Michael Laucke, guitare  
L'Ensemble de la SMCQ, direction Walter Boudreau

Jeudi, 25 septembre 1986 - 20 heures

Salle Pollack

Billets: 85

Étudiants/Âge d'or: 45

555, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Reservations 526-5117

# INFORMATIONS INTERNATIONALES

## Le Nicaragua sous les drapeaux

■ Les sandinistes mobilisent les réservistes, adoptent une nouvelle doctrine de guerre et multiplient les grades dans la hiérarchie militaire

LUC SIMARD  
collaboration spéciale

MANAGUA — En prévision d'une invasion militaire américaine du Nicaragua, que le président Daniel Ortega estime « plus imminente que jamais », le gouvernement sandiniste a commencé cette semaine à mobiliser les réservistes dans les principales villes du pays. Pour assurer l'incorporation de ses nouveaux effectifs à l'armée sandiniste, Managua a aussi entrepris de multiplier les grades aux échelons supérieurs de la hiérarchie militaire.

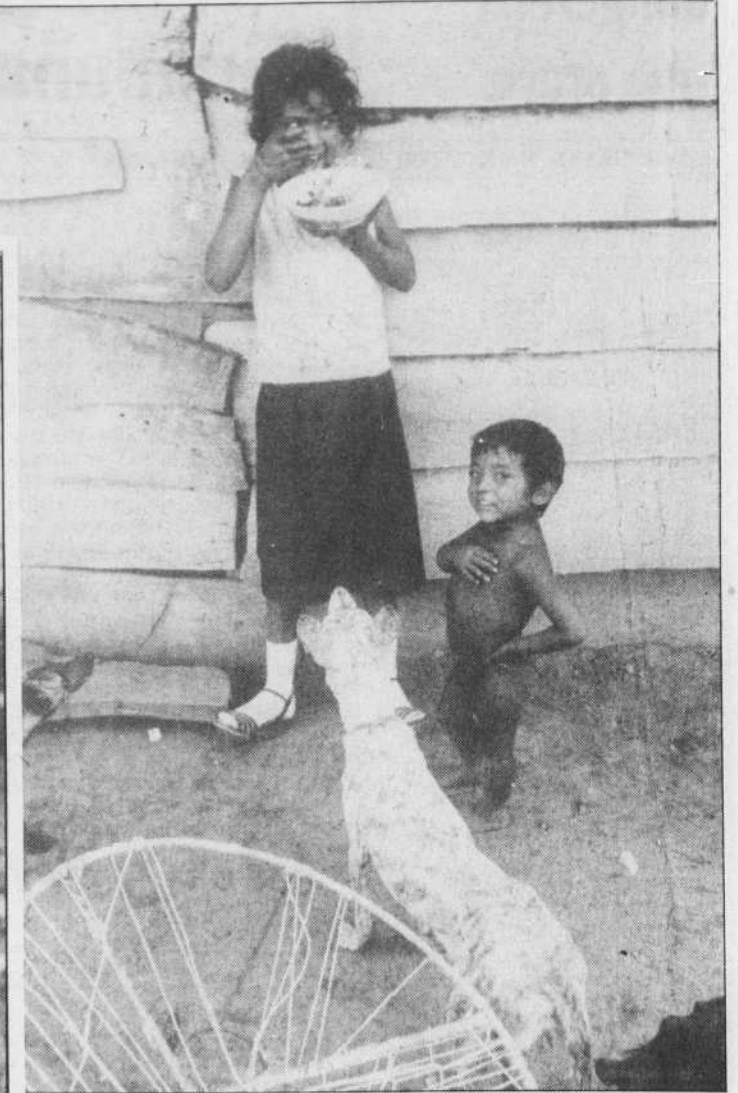
Selon les chiffres fournis au cours des derniers jours par des officiers supérieurs sandinistes, l'appel des réservistes permettra vraisemblablement de doubler les effectifs actuels de l'armée, évalués à 62,000 hommes.

La mobilisation des réservistes et la création de nouveaux grades font suite à l'approbation récente, par les deux chambres du Congrès américain, d'une aide de \$ 100 millions destinés aux *contras*, les contre-révolutionnaires qui cherchent à renverser le gouvernement sandiniste. Selon un haut responsable militaire sandiniste, les rebelles comptent dans leurs rangs 9,000 hommes, dont 5,000 combattent à l'intérieur du Nicaragua, les autres étant cantonnés au Honduras. L'administration Reagan compte commencer à distribuer l'aide à la *contra* à partir du 1er octobre prochain.

Selon une porte-parole du ministère nicaraguayen de la Défense, la transformation qu'a entreprise l'armée sandiniste n'est cependant pas une conséquence directe de l'attribution des \$ 100 millions aux maquisards antisandinistes. Cette transformation est plutôt le résultat de l'application de la « doctrine militaire sandiniste », à laquelle les dirigeants nicaraguayens font publiquement référence depuis quelques mois.

Cette doctrine considère que la *contra* a subi une « défaite stratégique » aux mains de l'armée sandiniste au cours de l'année 1985. La seule menace militaire sérieuse qui pèserait maintenant sur le pouvoir sandiniste serait alors l'invasion du Nicaragua par des troupes américaines. Pour faire face à cette menace, la doctrine prévoit que l'armée sandiniste ne doit plus seulement être organisée en fonction de la lutte anti-guérilla mais qu'elle doit se préparer à la lutte conventionnelle.

L'invasion américaine de la Grenade, en octobre 1983, semble avoir marqué le point de départ de la réflexion sur cette nouvelle stratégie militaire. « Jusqu'en 1983, nous pensions qu'en cas d'invasion américaine il fallait désertir les villes et retourner



« L'incomparable Fernando Ruiz avec sa soeur Ana Julia »

« Guillermo Acevedo Lopez, vétéran révolutionnaire, sentit que le gouvernement l'avait laissé tomber. 'Ils ne veulent pas que j'aie me battre contre les *contras*. Ils disent que je suis trop vieux' »

— Photos de Jonathan Leaning, In the Village/Dans le village. Steel Rail Publishing, Ottawa, 1986.

à la lutte irrégulière dans les montagnes », a déclaré une porte-parole du ministère de la Défense. « Aujourd'hui, nous croyons que nous sommes capables de défendre le Nicaragua, parcelle par parcelle. »

Pour défendre les principales villes, situées pour la plupart dans le sud-ouest du Nicaragua, près de la côte du Pacifique, l'armée sandiniste a graduellement acquis des armes conventionnelles sophistiquées, peu utilisées dans la lutte contre la *contra*. L'armée compte aujourd'hui des systèmes de détection par radar, des dizaines de batteries anti-aériennes et des centaines de blindés.

L'armée sandiniste est née en juillet 1979 sur les cendres de la Garde nationale de l'ex-dictateur Anastasio Somoza, mise en déroute par quelques milliers de guérilleros du Front sandiniste de libération nationale. Jusqu'en 1983, l'armée était composée exclusivement de volontaires. En septembre 1983, suite à la recrudescence des coups de mains des

groupes contre-révolutionnaires, le gouvernement nicaraguayen imposa le service militaire obligatoire. La loi prévoit le service militaire actif et le service militaire de réserve, mais seul le service militaire actif, qui touche les jeunes hommes âgés de 18 à 25 ans, était jusqu'ici en vigueur.

L'appel des réservistes marque une nouvelle étape dans l'évolution de l'armée. Tous les hommes âgés de 25 à 40 ans et tous les jeunes qui ont complété leurs deux années de service militaire actif sont désormais sujets au service militaire de réserve. Selon les informations dévoilées par de hauts responsables militaires, la conscription sera cependant sélective. Dans un pays où les registres d'État civil sont partiels et où les communications sont difficiles, le gouvernement a choisi de consacrer les citoyens de certains secteurs économiques. Il semble ainsi que la majorité des recrues proviendront de la fonction publique et de l'industrie, cette dernière étant en

bonne partie nationalisée.

L'appel a débuté dans l'ouest du pays, à la frontière du Honduras. Selon le chef militaire de la région, le lieutenant colonel Javier Richardo, cette région de basses terres risque de recevoir la première vague d'éventuels envahisseurs américains venus du Honduras où des troupes américaines réalisent des manœuvres militaires presque constantes depuis quatre ans. C'est aussi le sud-ouest du Nicaragua, où se trouvent les deux principaux ports du pays, qui est la région la plus propice à un débarquement de troupes étrangères.

Une vingtaine de milliers de réservistes de cette région doivent commencer leur entraînement dans les prochains jours. Une partie d'entre eux recevra une formation de base de 60 jours pour constituer des bataillons mobiles. Ils doivent ensuite être démobilisés. L'autre partie des réservistes doit recevoir un entraînement à temps partiel dispensé les

soirs et les fins de semaine pour constituer des unités de défense locale.

Au début octobre, les autorités militaires comptent mobiliser de 30,000 à 40,000 réservistes de la capitale, où se trouve le tiers de la population nicaraguayenne (trois millions d'habitants). Les réservistes des autres régions seront appelés sous les drapeaux en novembre et décembre.

Pour coordonner les opérations d'une armée plus imposante, de nouveaux grades ont été introduits au sommet de la hiérarchie militaire. L'ancienne hiérarchie, héritée de la guérilla sandiniste, ne comportait que trois grades supérieurs à celui de capitaine. L'armée compte depuis peu sept grades supérieurs, le plus élevé étant détenu dans le ministère de la Défense, le général d'armée Humberto Ortega, le frère du président Daniel Ortega.

La création des grades permet l'émergence d'une nouvelle génération d'officiers supérieurs, qui n'avaient

pas de hautes responsabilités dans la guerre qui s'est terminée par le renversement de Somoza. Jusqu'ici, tous les postes-clés de l'armée ont été détenus par des militants sandinistes de longue date. La porte est maintenant ouverte aux officiers qui ont prouvé leurs valeurs dans la lutte contre la *contra*.

La mobilisation des réservistes doit aussi entraîner l'incorporation d'un plus grand nombre de femmes dans l'armée. Dans le passé, les femmes ont surtout occupé des postes administratifs dans l'armée régulière.

L'incorporation volontaire de femmes à la réserve leur donnera vraisemblablement accès à l'opération d'armes sophistiquées, comme l'artillerie, ce qui marque une première. En raison des fortes réticences manifestées au niveau supérieur de l'armée, il semble cependant que les femmes seront exclues des unités mobiles et qu'elles n'auront accès qu'aux unités de défense locale.

## FRANCE

### Difficile mise en place des visas obligatoires

PARIS (AFP) — L'instauration d'un visa obligatoire pour presque tous les étrangers voulant venir en France, bien que généralement comprise, provoque d'évidentes difficultés de mise en place et suscite le mécontentement ou le scepticisme de nombreux pays, ainsi que l'inquiétude des milieux d'affaires et du tourisme en France.

Cette mesure, qui ne doit en principe durer que six mois, risque de se heurter à de grosses difficultés matérielles dès le début d'octobre, quand prendront fin les mesures provisoires permettant d'obtenir des « visas de régularisation » aux frontières.

Déjà assaillis de demandes de renseignements, les services consulaires à l'étranger, principalement dans les grandes villes, risquent en effet de se voir submergés par les demandes, de manquer de personnel, de moyens et de locaux, estime-t-on généralement.

On rapporte déjà plusieurs cas d'hommes d'affaires ou de journalistes étrangers résidents en France qui, victimes de la confusion, sont restés bloqués de longues heures aux frontières faute de visa après un bref voyage à l'étranger.

Ce visa obligatoire pour tous les ressortissants étrangers à l'exception de ceux de la CEE, Suisse,

Monaco, Andorre et Liechtenstein, a été vivement critiqué à Strasbourg par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Plusieurs députés ont mis en doute la « nécessité » de cette mesure, contraire au principe du droit de la libre circulation des personnes défendu par le Conseil de l'Europe.

La Suède a quant à elle demandé la réunion des pays nordiques (Danemark excepté, car non touché), au cours de laquelle Stockholm, Oslo et Helsinki pourraient demander à Paris la levée de l'obligation de visa pour leurs ressortissants. En cas de refus, selon l'agence de presse suédoise TT, des mesures de réciprocité pourraient être décidées.

Pour les pays d'Afrique francophone, plusieurs sources diplomatiques ont estimé qu'il s'agissait d'une « erreur psychologique » à l'encontre des anciennes colonies, et mis en cause son bien-fondé.

Le Gabon a d'ailleurs annoncé hier, au titre de la réciprocité, l'instauration du visa obligatoire pour tous les Français désirant se rendre dans le pays. Selon le consulat de France à Libreville, il faut actuellement 48 heures pour obtenir un visa d'entrée en France, en raison du manque de personnel et de locaux.

Si le gouvernement américain a approuvé les mesures prises par le gouvernement français, le

secrétaire américain à la Défense, M. Caspar Weinberger, a toutefois douté que l'imposition de visas aux Américains réduise « de façon très substantielle » le terrorisme.

Dans les milieux diplomatiques arabes, on se déclarait également sceptique hier sur l'efficacité du visa obligatoire, estimant qu'il s'agissait de moyens inadéquats et insuffisants pour lutter contre les attentats.

Ces déclarations interviennent alors que se poursuivent les discussions avec les autorités algériennes, tunisiennes et marocaines, afin de concilier les nouvelles dispositions françaises avec le système du diptyque (document en deux volets, dont l'un est remis à l'arrivée en France) appliqué aux ressortissants de ces pays.

Les professionnels du tourisme, tout en reconnaissant le bien-fondé des mesures, ont demandé quant à eux au gouvernement de prendre certaines dispositions pour ne pas décourager le tourisme vers la France, déjà en baisse. Le président du Syndicat national des agents de voyage (SNAV) a réclamé notamment la gratuité du visa et la mise en place d'effectifs suffisants pour que l'obtention du visa se fasse le plus commodément possible.

### L'Afrique réclame des sanctions obligatoires contre Pretoria

NEW YORK (AFP) — Les pays africains ont réclamé hier des « sanctions globales et obligatoires » contre l'Afrique du Sud, dans un projet de résolution déposé devant la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur la Namibie.

Le texte, qui a obtenu l'accord des non-alignés (deux tiers des membres de l'Assemblée), affirme que ces sanctions sont « le moyen pacifique le plus efficace » pour amener Pretoria à accepter le plan de l'ONU pour la Namibie.

Il demande aussi à tous les États de « cesser immédiatement, à titre individuel ou collectif, toutes transactions avec l'Afrique du Sud afin d'assurer son isolement total dans les domaines politique, économique, militaire et culturel ».

Ce projet de résolution sera vraisemblablement adopté aujourd'hui, avec l'abstention ou le vote négatif de certains pays occidentaux, qui ne peuvent accepter certains passages, en particulier celui du rejet de la « politique d'engagement constructif » de l'administration Reagan, rendue responsable d'avoir « encouragé le régime raciste » à poursuivre son occupation illégale de la Namibie.

Les Africains rejettent aussi le « lien » établi par Washington et Pretoria entre le retrait des troupes cubaines d'Angola et l'indépendance de la Namibie, estimant qu'il s'agit d'un « couplage » inacceptable.

Le projet de résolution, parrainé par l'Algérie, l'Angola, le Congo, le Ghana, l'Inde, le Mozambique, la Tanzanie, le Sri Lanka, le Yémen démocratique, la Yougoslavie, la Zambie et le Zimbabwe, est le résultat d'un vaste processus de consultations. Il ne contient pas d'éléments nouveaux ou inattendus.

Par ailleurs, on a appris à Londres que le secrétaire au Foreign Office, sir Geoffrey Howe, doit rencontrer ce matin le leader du Congrès national africain (ANC), M. Oliver Tambo. Il s'agira de la première rencontre entre un chef de la diplomatie britannique et un leader de l'organisation noire sud-africaine.

Un porte-parole du Foreign Office a indiqué que sir Geoffrey saisirait l'occasion pour insister sur la nécessité de « renoncer à la violence » pour entamer un processus de « négociation pacifique » entre le gouvernement de M. Pieter W. Botha et l'opposition anti-apartheid.



**Les ordinateurs officiels des circuits FORMULE 1**



**M-21 ordinateur, transportable**

- Vitesse 8 Mhz (8086 d'Intel)
- Mémoire 128 à 640 Ko\*
- Comptabilité (Ms/Dos, manuel en français)
- Graphiques haute résolution (440 x 400 pixels)
- Disque rigide 20, 30, ou 40 M. Octets\*

\*Équipement optionnel

De la performance à la portée de la main, à partir de

**\$2995.00**



Les professionnels en bureautique

7035, Ave du Parc Montréal, P.Q. H3N 1X7 (514) 270-1141 Montréal

395 rue Bélubé Ville Vanier, Québec G1M 1C7 (418) 681-7825 Québec

CANADA DACTYLOGRAPHIE établie en 1917

### LE CONSEIL DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC LANCE UN APPEL PUBLIC DE CANDIDATURES

L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC est la plus haute distinction décernée au Québec. L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC est composé de personnes à qui le gouvernement a conféré le titre de Grand officier, d'Officier ou celui de Chevalier de l'Ordre.

#### Objectifs :

Témoigner de la fierté qu'inspirent au peuple du Québec les actions éminentes accomplies par ces personnes. Manifester du respect et de la fidélité à ceux et à celles qui ont marqué l'évolution du Québec ou qui ont permis son rayonnement dans l'un ou l'autre des secteurs de l'activité québécoise. Traduire les liens entre le passé et le présent du Québec.

#### Critères d'admissibilité :

Toute personne née ou résidant au Québec à l'exception des membres de l'Assemblée nationale. Les candidatures seront soumises au Conseil de l'Ordre chargé de faire ses recommandations au Premier ministre.

#### Mise en candidature :

Désirez-vous soumettre une candidature ? Si oui, des formulaires d'inscription sont disponibles sur demande. Chaque candidature doit être parrainée par deux personnes et/ou une association et acheminée avant le 1<sup>er</sup> octobre 1986 avec la mention « candidature ».



Madame Denise Grenier  
Directrice de l'Ordre  
SECRETARIAT  
DE L'ORDRE NATIONAL  
DU QUÉBEC  
Ministère du Conseil exécutif  
885 est, Grande-Allée  
Édifice « J » — Bureau RC-24  
Québec, QC  
Tél. : (418) 643-8895

Québec

# INFORMATIONS INTERNATIONALES

## ISRAËL

### L'un est Arabe, l'autre pas

■ Les députés Miari et Peled ont beau exhorter à la paix, ils dérangent...

PAULE DES RIVIÈRES

Lorsque Mohammed Miari demande la parole au Parlement israélien, certains de ses collègues députés voudraient ne pas le voir. Sa seule présence dérange l'establishment politique.

Mohammed Miari a beaucoup d'ennemis à la Knesset. Il est arabe.

Mais l'avocat de 47 ans, né dans une petite ville au nord de Haïfa, a aussi quelques amis, à commencer par le député juif Mattityahu Peled, qui dirige avec lui le Parti progressiste pour la paix.

Les deux hommes parlent sur le dialogue et leur formation accueille Arabes et juifs, en nombre égal. Cela dérange le gouvernement israélien. Cela dérange beaucoup le gouvernement israélien.

« Le gouvernement fait tout pour ruiner la crédibilité de notre parti », remarque M. Peled. À 63 ans, le major-général fut de toutes les guerres d'Israël et commandant de la Bande de Gaza durant la guerre des Six jours de 1967. Il n'est pas né de la dernière pluie. Il n'a que plus de poids quand il prône le dialogue et répète que « la paix n'est pas un châtiement ». Mais au sein de sa propre communauté juive, il parle encore souvent à des sourds.

Ainsi, lors de la mise sur pied du parti judéo-arabe en 1984, le gouvernement a contesté sa légalité, arguant qu'il constituait une menace à la sécurité de l'État, en raison de liens présumés avec les terroristes. Les tribunaux rejetèrent l'argumentation du gouvernement.

Plus tard, lorsque MM. Miari et Peled ont annoncé qu'ils présenteraient des candidats à l'élection de juillet 1984, la Commission électorale du pays leur barra la route. Mais cette fois encore, la Cour suprême donna raison aux aspirants candidats.

Les partisans du dialogue n'avaient encore rien vu. Le 5 août dernier, le Parlement israélien adoptait

une loi interdisant « tout contact politique » entre citoyens israéliens et membres de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), sous peine de trois ans de prison ferme. Aucun doute possible sur l'origine de cette loi : deux mois plus tôt, M. Miari avait scandalisé des députés israéliens en révélant qu'il avait rencontré le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, à deux reprises, en Tunisie et au Maroc, pour parler du processus de paix au Proche-Orient.

C'était trop. Certains membres de la coalition gouvernementale — composée du Parti travailliste et du Likoud — voulurent traduire M. Miari en justice mais l'intéressé fit remarquer qu'il n'avait enfreint aucune loi, ne s'étant pas rendu dans des pays en guerre avec Israël et avait eu pour objectif de promouvoir la paix.

Et ça continue. « J'ai perdu mon immunité parlementaire parce que je sortais du pays », a dit M. Miari cette semaine. MM. Miari et Peled étaient de passage à Montréal et ils ont rencontré LE DEVOIR. D'autres membres arabes du Parti ont eu moins de veine que M. Miari. Le père anglican Riah Abou al-Asak, n'a pu sortir du pays, après que le ministre de l'Intérieur eut invoqué une loi d'urgence (datant de l'occupation britannique) pour l'empêcher de voyager.

« Il y a énormément de pression sur la section arabe de notre parti », dit M. Miari en faisant allusion aux perquisitions et fouilles matinales dont ils sont « fréquemment » l'objet.

« Nous avons un appui considérable au sein de la population arabe et je pense qu'il est appelé à grandir. Notre défi maintenant, explique M. Peled, est de gagner des appuis au sein de la communauté juive. Ainsi nous pourrions créer un modèle pour l'avenir, une véritable collaboration judéo-arabe. »

« Cela, poursuit le major-général à la retraite, le gouvernement ne le veut pas. C'est pourquoi il s'applique

constamment à faire passer notre section arabe pour subversive, dangereuse, répétant que ses voyages à l'étrangers peuvent mettre en péril la sécurité de l'État. »

Le Parti progressiste pour la paix préconise la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme représentant légitime des Palestiniens, la création d'un État arabe, la reconnaissance par les Palestiniens de l'État d'Israël et l'adoption d'une constitution israélienne, garantissant aux Arabes et aux Juifs les mêmes droits.

Mais en attendant, ne peut-on pas douter de l'efficacité des députés du Parti progressiste pour la paix à la Knesset ? Le Parti a deux députés — MM. Miari et Peled — et en tout, il y a quatre députés arabes au Parlement israélien, sur 120. S'il essuie des revers plus souvent qu'à son tour, le Parti progressiste pour la paix marque aussi des points à l'occasion.

L'existence d'un gouvernement de coalition — ni les travaillistes de M. Shimon Pérès ni le Likoud de M. Yitzhak Shamir n'ont de majorité — permet aux deux députés de s'affirmer.

Ainsi, leur vote fut déterminant lors de l'élection d'un leader à la Knesset, au lendemain de l'élection. Avant de donner son appui aux travaillistes, le Parti progressiste pour la paix présenta sa « liste d'épicerie ». Il exigea notamment une université arabe — il obtint un appui de principe — et il exigea que le statut de municipalité soit reconnue à une importante localité arabe du pays, de manière que sa population puisse bénéficier de services municipaux.

Quelque 700.000 Arabes vivent en Israël, soit 18 % de la population. « Il

y a de sérieux accrocs à l'égalité des droits. Les droits des Arabes sont bafoués. Par exemple, ils n'ont pas droit aux allocations familiales pour les enfants même s'ils sont des citoyens israéliens. « Mon fils aura un soutien financier de l'État, son fils n'en aura pas », dit M. Peled en se tournant vers M. Miari.

Mais il y a plus. M. Peled craint l'implantation graduelle non pas d'un État juif mais d'un État juif orthodoxe, qui aurait la religion pour fondement.

« Déjà, il y a des lois qui restreignent le droit de s'amuser le samedi, d'aller dans une discothèque, d'aller au cinéma », déplore-t-il.

Sur le plan politique, le Parti souhaite la création d'un État palestinien et la restitution par Israël des territoires qu'il occupe depuis la guerre de 1967. Près de 2 millions de Palestiniens vivent dans les territoires occupés.

Pourquoi les juifs voudraient-ils perdre du terrain ? « Renoncer aux territoires occupés ne serait pas une perte, de la même manière que redonner le Sinaï à l'Égypte ne le fut pas. Le Sinaï était un poids. Les territoires occupés représentent un énorme coût militaire et social et les conséquences de cette occupation sont dévastatrices », croit M. Peled.

Ce dernier est aujourd'hui professeur d'études arabes à l'université de Tel-Aviv. À l'instar de M. Miari, il a rencontré les dirigeants de l'OLP à plusieurs reprises et il est convaincu que la reconnaissance de l'OLP par Israël est indispensable.

Il estime que « le temps presse » et trouve plutôt timides les récentes ouvertures du premier ministre Shimon Pérès : « Je vois des nuages et du vent mais de la pluie, non ».

## ONU

### Perez demande des sanctions contre Israël

NEW YORK (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, a mis le Conseil de sécurité au pied du mur en lui recommandant hier de prendre des « mesures individuelles ou collectives » contre Israël pour l'obliger à retirer ses troupes du sud du Liban.

Le Conseil de sécurité devait se réunir hier en fin d'après-midi à la demande de la France pour étudier le rapport du secrétaire général, qui est consacré à la situation particulièrement difficile traversée par la Force intermédiaire de l'ONU au Liban (FINUL). On s'attend que la France dépose un projet de résolution, dont on ignore pour l'instant la substance.

Le secrétaire général a qualifié la situation actuelle de la FINUL, dont le contingent français a été particulièrement éprouvé (quatre morts, 29 blessés ces deux dernières semaines) « d'intolérable ».

Il a estimé que la seule véritable solution pour rétablir la sécurité au Sud-Liban « réside dans le retrait complet des forces israéliennes du territoire libanais et dans le déploiement de la FINUL le long de la frontière internationale ». « En conséquence,

a-t-il dit ajouté, je recommande aux membres du Conseil de prendre d'urgence des mesures, à titre collectif et individuel, en vue de sortir de l'impasse actuelle et de faire des progrès sensibles dans la voie de l'application de la résolution 425, ce qui constituera le meilleur moyen d'améliorer la sécurité du personnel de la FINUL. »

Dans la langue de bois onusienne, cette recommandation se traduit comme un appel aux membres du Conseil de sécurité de prendre des sanctions contre Israël pour obtenir le démantèlement de sa ceinture de sécurité à l'intérieur du sud du Liban.

M. Perez de Cuellar a averti, que si l'on ne faisait pas bientôt des progrès en ce sens, le Conseil « pourrait se trouver contraint d'envisager sérieusement le retrait de la Force, en dépit des conséquences très graves qui pourraient en résulter ».

Interrogé sur le rapport du secrétaire général, l'ambassadeur de France à l'ONU, M. Claude de Kemoullaria, s'est contenté de déclarer qu'il « confirme les préoccupations exprimées par la France depuis des mois ».

## Université de Montréal

Le Ville Colloque Jean-Yves Rivard est organisé par le Département de médecine sociale et préventive et le Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, en collaboration avec l'Université de Toronto. Il portera sur:

### Le système de santé de l'Ontario: enseignements pour le Québec

Une vingtaine de conférenciers ontariens et de nombreux intervenants québécois traiteront, à l'intérieur d'ateliers, de tous les aspects du système de santé de l'Ontario en comparaison avec celui du Québec. Parmi les sujets traités: le ministère, la régionalisation, l'hôpital (financement, rôle des médecins et services d'urgence), la prévention, la recherche, les personnes âgées, la maladie mentale, les soins en régions éloignées, l'introduction des nouvelles technologies, les services de première ligne, etc.

Les ministres de la Santé de l'Ontario et du Québec y prononceront une allocution.

Ce colloque, ouvert à tous les intéressés, aura lieu à l'hôtel Bonaventure à Montréal

les 2 et 3 octobre 1986

Renseignements  
Mme Sylvie Leroux  
(514) 343-6170 et 343-6181  
Département d'administration de la santé  
Université de Montréal

### SAISIR LE NOUVEAU CONTEXTE L'UNIVERSITÉ ET L'ENTREPRISE: UN LIBRE ÉCHANGE

#### DEBAT PUBLIC

Organisé par le Décanat des études avancées et de la recherche de l'Université de Québec à Montréal, dans le cadre de la Semaine des études avancées, de la recherche et de la création.

Ce débat public porte sur les défis posés par le développement des relations université-entreprise et la définition nouvelle du rôle de la recherche, de la création et de la formation universitaire qui en découle.

#### PARTICIPANTS-PARTICIPANTE INVITÉS-E

Monsieur André Grou, éditeur et directeur général du Journal de Montréal

Monsieur Gilles Julien, directeur général du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada

Monsieur Réal V. L'Archevêque, vice président du Groupe SNC

Date: le mercredi 25 septembre 1986 Heure: 19h

Lieu: Studio-théâtre Alfred-Laliberté, Pavillon Judith-Jasmin, Local J-M400, 405, rue Ste-Catherine Est, Montréal

Université du Québec à Montréal



Centre québécois de relations internationales Université Laval

XVIII<sup>e</sup> CONGRÈS DES RELATIONS INTERNATIONALES  
Hôtel Loews Le Concorde de Québec  
25-26 septembre

### LES PAYS DU MAGHREB DANS LE SYSTÈME INTERNATIONAL

Les politiques étrangères des pays du Maghreb: état de la question — **BAHGAT KORANY**, Université de Montréal, **GERARD HERVOUET**, Université Laval, Québec — Les pays du Maghreb à l'intérieur des mouvements islamiques et arabes — **NORMA SALEM**, Institut d'études politiques, Montréal, **JACQUES ZYLBERBERG**, Université Laval, Québec — Les relations entre les pays du Maghreb — **BASSMA KODMANI-DARWISH**, Institut français des relations internationales, Paris, **JEAN-PIERRE DERRIENNIC**, Université Laval, Québec — Le Maghreb et l'Afrique — **SLIMANE CHIKH**, Université d'Alger, **BERNARD CHARLES**, Université de Montréal — Le Maghreb et la France — **GÉRARD ARAUD**, Centre d'Analyse et de Prévision, Ministère des Affaires étrangères, Paris, **THIERRY HENTSCH**, Université du Québec à Montréal — Le Maghreb et les États-Unis — **JOHN P. ENTELIS**, Fordham University, Bronx, N.Y., **NASSIF HITTI**, Arab League Information Center, Ottawa — Le Maghreb et le Canada — **GEORGES PAQUET**, Ministère des Affaires extérieures, Ottawa, **BERNARD DECALUWE**, Université Laval.

Discours d'ouverture par **GIL RÉMILLARD**, Ministre des Relations internationales du Québec.

INSCRIPTION: \$30 ÉTUDIANTS: \$10

RENSEIGNEMENTS: Pavillon Charles-De Koninck (5460) Université Laval, Québec G1K 7P4 Tél.: (418) 656-2462



## ORDRE ÉQUESTRE DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM

### Chevaliers du Saint-Sépulcre



M. Guy POISSON, p.s.s.

M. l'abbé François LANOUE

M. Jean-Marc ALLARD

M. Guy BERNIER

M. Gaston CHARBONNEAU

M. Laurent CHARBONNEAU

M. Lionel GOYER

Me. Yvon GROULX

M. Jean-Pierre LAFERRIÈRE

M. Marcel PARE

\* Dr. André PILON, m.v.

M. Henri ROY

### Dames du Saint-Sépulcre



Mme. Norren D. ALLARD

Mme. Rachell B. BERNIER

Mme. Raymonde L. CHARBONNEAU

Mme. Pauline G. CHARBONNEAU

Mme. Odette L. GUERTIN

Mme. Anne-Marie L. GROULX

Mme. Monique D. LAFERRIÈRE

Mlle. Suzanne RHO

Mme. Hélène F. PARE

Mme. Simonne R. ROY

\* Mme. Jeannine L. PILON

La Lieutenance de Montréal de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, avec l'approbation du Grand Magistère à Rome et de la Secrétairerie d'État de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, est heureuse de communiquer que vingt nouveaux membres, dont dix hommes et dix femmes, seront investis "CHEVALIERS" et "DAMES" de l'Ordre. Trois autres membres furent déjà investis à Jérusalem, au mois de mai dernier.\*

Vous êtes tous invités à assister à la cérémonie d'investiture et de promotion, le DIMANCHE 28 SEPTEMBRE, à 16h00, en la Basilique Notre-Dame de Montréal, sous la présidence de Son Excellence Mgr Angelo PALMAS, Pro-Nonce Apostolique et de Son Excellence Mgr Paul GRÉGOIRE, C.G.C.S.S., Archevêque de Montréal.

### TRENTE-TROIS MEMBRES SERONT PROMUS À UN GRADE SUPÉRIEUR

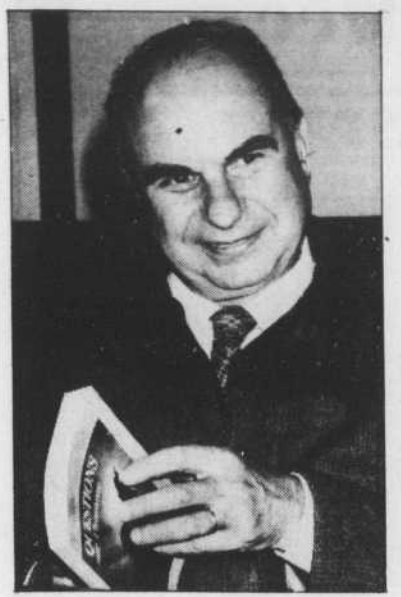
Chevalier Grand-Croix: M. Stanislav Bozic, Dr Cyril O'Brien, Ph.D. Commandeur Grand Officier: L'Hon. M. Le Juge J. Blanchet, M. J. Bernard Fortin, M. Réal Oigny, M. René Roy. Chevalier Commandeur: M. Marcel Beaulieu, M. Jean-Paul Germain, M. l'abbé Joseph Gravel, Dr Léon Grondin, m.d., M. Adrien Loiseau, M. Arthur Matteau, \*M. Serge Ménard.

Dame Grand-Croix: Mme Louise C. D'Amours, Mlle Marie Décar, Mlle Marguerite Juneau, Mme Jeanne Laporte, Dame Grand Officier: Mlle Anne-Marie Comeau, Mme Suzanne R. Côté, Mme Aline G. Desjardins, Mme Simone M. Desrosiers, Mme Patricia D. O'Brien, Mme Louise C. Oigny, Dame de Commanderie: Mlle Solange Doucet, Mme Carméline S. Germain, Mlle Jeanne Gravel, Mme Fernande F. Légère, Mme Ghislaine C. Loiseau, Mme Estelle B. Malo, Mme Henriette R. Matteau, \*Mme Maureen Ménard, Mme Maria D. Paquette, Mlle Alice Saint-Denis.

\* promu(e) à Jérusalem



# Selon Olivier Clément, théologien orthodoxe « l'avortement concerne tous les êtres intelligents »



M. Olivier Clément donne une série de conférences au Québec.

## MARIE LAURIER

« Je trouve fort désagréable de constater que ce sont trop souvent des hommes qui prennent position pour les femmes dans le délicat problème de l'avortement. La bonne approche, et cela vaut pour tous les êtres intelligents, est de dire: voilà la vie, voilà la mort, voilà ce qui menace la vie. »

Olivier Clément, théologien orthodoxe français, se dit un partisan d'un plus grand effort d'explication existentielle sur le destin de l'homme, dans son sens anthropologique, ce qui le fait hésiter à trancher le débat sur la difficile question de l'égalité de l'homme et de la femme qu'il juge « complémentaires dans la complexité totale de leur existence personnelle ». « On ne peut établir de différence entre les sexes sans inférioriser l'un ou l'autre, dit-il. Pour ma part, j'estime que la femme est un être plus unifié que l'homme, elle a une valeur infinie. L'Évangile présente d'ailleurs les femmes comme des amies du Christ — Marthe, Marie-Madeleine, la Samaritaine — et elles ont été les premières à reconnaître sa messianité. »

En ce qui a trait à l'avortement, il le voit comme une solution de désarroi dans une société décadente et il préconise une éducation

fondée sur le sens des responsabilités et du respect de la vie, d'autant que celle-ci peut de plus en plus être « programmée », en insistant sur les dangers physiques, moraux et sociaux provoqués par des « avortements multipliés ».

De passage au DEVOIR en préparation d'une tournée de conférences qu'il effectue au Québec, Olivier Clément voudrait inviter les chrétiens à réfléchir sur les grands problèmes de l'heure en s'inspirant davantage de la parole évangélique et de la prière que de spéculations stériles sur les sciences humaines. C'est dans cette perspective qu'il s'abstient de condamner et de donner raison au théologien dissident américain Charles Curran en matière de morale sexuelle. « Il ne faut pas trop vite schématiser, commente notre visiteur. Ce qui manque dans nos discours, c'est une économie ou une norme d'adaptation pour affronter des situations personnelles dramatiques. Il faut chercher à réconcilier les exclus avec beaucoup de tendresse et de discernement, sans toutefois perdre de vue la définition de ce qui est vrai. »

Auteur de plusieurs ouvrages dont l'un intitulé *Questions sur l'homme* vient d'être réédité à Québec (aux Éditions Anne Sigier), Olivier Clément y propose une compréhension fraternelle des rapports de l'homme avec son Créateur — « Il est ridicule, nous finirons tous par le

reconnaître, de se chamailler sur l'existence de Dieu », écrit-il — pour en dégager des pistes dans la conquête de sa dimension spirituelle. Ce livre, comme d'autres qu'il a signés — *Les Visionnaires*, *Le Chant des larmes* chez Desclée de Brouwer ou *Olivier Clément* dirige la collection « Théopamie », *Visage intérieur* (chez Stock) — contiennent sa pensée sur l'homme, dans un éclairage anthropologique, philosophique et théologique.

Issu d'un milieu athée, Olivier Clément se définit comme « un converti de rien » pour avoir découvert lui-même le christianisme à travers ses études, l'attente de la résistance, mais aussi « la beauté et le silence des églises romanes des Cévennes », son lieu d'origine. À 27 ans, il se convertit au christianisme sous l'influence d'un grand théologien russe de l'émigration, Vladimir Lossky qui l'introduit à la pensée de Berdiéev. À cause de cette influence, en partie aussi sous l'effet de préjugés familiaux qui lui rendent difficile l'entrée dans l'Église catholique, il devient orthodoxe. Son christianisme est marqué par les Pères de l'Église et de grands penseurs chrétiens tels Dostoevsky et Berdiéev qu'il confronte à l'athéisme contemporain.

Professeur à l'Institut de théologie orthodoxe et à l'Institut catholique de Paris, Olivier Clé-

ment donne actuellement des conférences au Québec à l'invitation de son éditeur, Anne Sigier. Il sera à Montréal la semaine prochaine: au Monastère des Cisterciens d'Oké et à l'Institut de pastorale le jeudi 25 septembre, le lendemain à la paroisse Saint-Léon de Westmount. Le samedi 27 septembre, il participera à un panel avec des théologiens montréalais à la Maison Bellarmin.

## EN PLEIN AIR... FAITES-LE DONC, POUR VOIR!



## AVIS PUBLICS

Voir aussi en page A-6

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-029494-84-0. HYDRO-QUEBEC vs HENRI DUFORT. Le 02/10/86 à 14:00 heures au 1205 Place Fournel app. 10. Laprarrie district de Montréal, sera vendu par autorité de Justice, les biens et effets de HENRI DUFORT, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon sectionné en 5 morceaux, 1 table basse G.E., 1 TV, couleur zenith 26", etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÉQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 17ème jour de septembre 1986. Villeneuve, Miller, Hussiers.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-016210-85-0. CIE FIDELITE DU CANADA vs JUS BISSERARD. Le 02/10/86 à 11:00 heures au 36 de l'Aqueduc app. 2 Varennes district de Richelieu, sera vendu par autorité de Justice, les biens et effets de LOUIS BISSERARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford escort 1983 no de série 2FA1P0446D14585. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÉQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 17ème jour de septembre 1986. Villeneuve, Miller, Hussiers.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-016210-85-0. CIE FIDELITE DU CANADA vs JUS BISSERARD. Le 02/10/86 à 11:00 heures au 36 de l'Aqueduc app. 2 Varennes district de Richelieu, sera vendu par autorité de Justice, les biens et effets de LOUIS BISSERARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford escort 1983 no de série 2FA1P0446D14585. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÉQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 17ème jour de septembre 1986. Villeneuve, Miller, Hussiers.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-016210-85-0. CIE FIDELITE DU CANADA vs JUS BISSERARD. Le 02/10/86 à 11:00 heures au 36 de l'Aqueduc app. 2 Varennes district de Richelieu, sera vendu par autorité de Justice, les biens et effets de LOUIS BISSERARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford escort 1983 no de série 2FA1P0446D14585. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÉQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 17ème jour de septembre 1986. Villeneuve, Miller, Hussiers.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-0054-869. JEAN NESTERENKO, demandeur, — vs — EDUARDO GOLETTI ET ROBERT HUPPE, défendeurs. Le 2 octobre 1986 à 11:00 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 3575 rue St-Laurent en la cité de Montréal, di district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: aménagement et équipement de bureau, radio, 1 réfrigérateur, 1 stéréo, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÉQUE VISE. GILLES POIRIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 20 septembre 1986.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 138005103. VILK DE MONTRÉAL vs 127318 CANADA INC. Le 01/10/86 à 12:00 heures au 484 Beaconsfield, Beaconsfield, district de Montréal, sera vendu par autorité de Justice, les biens et effets de 127318 CANADA INC, saisis en cette cause, consistant en: 1 guitare électrique, 7 télévisions, 25 jeux d'amusement électronique, 6000 disques en répartition, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÉQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 17ème jour de septembre 1986. Villeneuve, Miller, Hussiers.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 138005103. VILK DE MONTRÉAL vs 127318 CANADA INC. Le 01/10/86 à 12:00 heures au 484 Beaconsfield, Beaconsfield, district de Montréal, sera vendu par autorité de Justice, les biens et effets de 127318 CANADA INC, saisis en cette cause, consistant en: 1 guitare électrique, 7 télévisions, 25 jeux d'amusement électronique, 6000 disques en répartition, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÉQUE VISE. Informations: 288-0211. Montréal, ce 17ème jour de septembre 1986. Villeneuve, Miller, Hussiers.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 857-17-8431. CAUSSE NO. VILK DE MONTREAL vs REAL, partie demanderesse — vs — CLAUDE STE-MARIE, partie défenderesse. INTERVENTION: 1986. PRENEZ AVIS que le 2 octobre 1986 à 10:00 heures, au CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 4843 rue Dunn à Montréal, di district, sera vendu par autorité de Justice, le véhicule de CLAUDE STE-MARIE, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. Description du véhicule: 1 véhicule de marque Mazda GLC 1981 de couleur rouge, immatriculé 926H780 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÉQUE VISE. Remise: 10%. GÉRARD L'ÉTUDE, huissier, de l'Étude, Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 16 septembre 1986.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 857-17-8431. CAUSSE NO. VILK DE MONTREAL vs REAL, partie demanderesse — vs — CLAUDE STE-MARIE, partie défenderesse. INTERVENTION: 1986. PRENEZ AVIS que le 2 octobre 1986 à 10:00 heures, au CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 4843 rue Dunn à Montréal, di district, sera vendu par autorité de Justice, le véhicule de CLAUDE STE-MARIE, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. Description du véhicule: 1 véhicule de marque Mazda GLC 1981 de couleur rouge, immatriculé 926H780 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÉQUE VISE. Remise: 10%. GÉRARD L'ÉTUDE, huissier, de l'Étude, Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 16 septembre 1986.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 857-17-8431. CAUSSE NO. VILK DE MONTREAL vs REAL, partie demanderesse — vs — CLAUDE STE-MARIE, partie défenderesse. INTERVENTION: 1986. PRENEZ AVIS que le 2 octobre 1986 à 10:00 heures, au CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 4843 rue Dunn à Montréal, di district, sera vendu par autorité de Justice, le véhicule de CLAUDE STE-MARIE, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. Description du véhicule: 1 véhicule de marque Mazda GLC 1981 de couleur rouge, immatriculé 926H780 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÉQUE VISE. Remise: 10%. GÉRARD L'ÉTUDE, huissier, de l'Étude, Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 16 septembre 1986.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 857-17-8431. CAUSSE NO. VILK DE MONTREAL vs REAL, partie demanderesse — vs — CLAUDE STE-MARIE, partie défenderesse. INTERVENTION: 1986. PRENEZ AVIS que le 2 octobre 1986 à 10:00 heures, au CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 4843 rue Dunn à Montréal, di district, sera vendu par autorité de Justice, le véhicule de CLAUDE STE-MARIE, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. Description du véhicule: 1 véhicule de marque Mazda GLC 1981 de couleur rouge, immatriculé 926H780 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÉQUE VISE. Remise: 10%. GÉRARD L'ÉTUDE, huissier, de l'Étude, Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 16 septembre 1986.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 857-17-8431. CAUSSE NO. VILK DE MONTREAL vs REAL, partie demanderesse — vs — CLAUDE STE-MARIE, partie défenderesse. INTERVENTION: 1986. PRENEZ AVIS que le 2 octobre 1986 à 10:00 heures, au CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 4843 rue Dunn à Montréal, di district, sera vendu par autorité de Justice, le véhicule de CLAUDE STE-MARIE, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. Description du véhicule: 1 véhicule de marque Mazda GLC 1981 de couleur rouge, immatriculé 926H780 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÉQUE VISE. Remise: 10%. GÉRARD L'ÉTUDE, huissier, de l'Étude, Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 16 septembre 1986.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 857-17-8431. CAUSSE NO. VILK DE MONTREAL vs REAL, partie demanderesse — vs — CLAUDE STE-MARIE, partie défenderesse. INTERVENTION: 1986. PRENEZ AVIS que le 2 octobre 1986 à 10:00 heures, au CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 4843 rue Dunn à Montréal, di district, sera vendu par autorité de Justice, le véhicule de CLAUDE STE-MARIE, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. Description du véhicule: 1 véhicule de marque Mazda GLC 1981 de couleur rouge, immatriculé 926H780 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÉQUE VISE. Remise: 10%. GÉRARD L'ÉTUDE, huissier, de l'Étude, Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 16 septembre 1986.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 857-17-8431. CAUSSE NO. VILK DE MONTREAL vs REAL, partie demanderesse — vs — CLAUDE STE-MARIE, partie défenderesse. INTERVENTION: 1986. PRENEZ AVIS que le 2 octobre 1986 à 10:00 heures, au CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 4843 rue Dunn à Montréal, di district, sera vendu par autorité de Justice, le véhicule de CLAUDE STE-MARIE, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. Description du véhicule: 1 véhicule de marque Mazda GLC 1981 de couleur rouge, immatriculé 926H780 et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÉQUE VISE. Remise: 10%. GÉRARD L'ÉTUDE, huissier, de l'Étude, Paquette & ass., 284-1148. Montréal, le 16 septembre 1986.

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie ECOLE DE DANSE MARTINE HAUG INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. BEAUREGARD FERLAND Procureurs de la compagnie

# SURTOUT PAS DE PANIQUE

LE MINISTRE fédéral des Finances a réussi à exorciser le monde des affaires, ou presque. Les dépenses du gouvernement canadien restent sous contrôle : elles pourraient même baisser un peu par rapport à l'an dernier. Les revenus, certes, ont aussi chuté, en raison d'une conjoncture internationale, largement incontrôlable, elle. Pour maintenir l'équilibre, ou à tout le moins le déficit « psychologique » à moins de \$ 30 milliards, il aurait fallu ou bien surtaxer, ce que nul ne souhaitait, ou bien amputer d'autres programmes fédéraux, mais au risque de perturber une économie encore fragile, notamment en région. M. Michael Wilson a donc fait un choix qu'il lui était bien difficile, jeudi soir, de résuser.

À vrai dire, le test crucial est à venir. Les gens d'affaires et les trésoriers des provinces prient saint Jude qu'une nouvelle secousse dans l'économie mondiale ne vienne pas bouleverser les prévisions, précieuses, sur lesquelles sont fondés, avec les niveaux espérés de la production et des exportations, les revenus des entreprises et de l'État (qui fait tourner la deuxième roue de l'économie). Mais, entre-temps, l'état de la reprise mondiale, de l'endettement, de l'économie américaine, et les incertitudes qui en résultent, ont ramené experts et dirigeants à des dogmes moins catégoriques.

Encore hier, tout en souhaitant que le Canadien National passe au secteur privé, M. Maurice LeClair, le président du CN, ne pouvait s'empêcher d'annoncer à Vancouver une sévère baisse des investissements et des emplois dans son entreprise au cours des cinq prochaines années. Et le transport n'est pas le seul secteur à ralentir. Les menaces internes ne sont donc pas moins sérieuses ni moins nombreuses que les surprises internationales. Partout la partie reste serrée, du moins dans l'économie réelle, qui n'est pas faite de « gains de papier ».

Dans ce contexte, on comprend les milieux d'affaires et les gouvernements provinciaux de ne pas vouloir, en engageant plus de débat avec M. Wilson, miner le climat de confiance et de coopération sans lequel, en cas de coup dur, il risque de n'y avoir que des perdants. Tout en réduisant l'investissement public dans le développement économique, le gouvernement Mulroney n'a pu pratiquer de coupures ni de reculs dramatiques dans les programmes de subventions aux gouvernements provinciaux et aux millions de gens dont la survie tient aux transferts fédéraux et aux allocations sociales.

Mais en cas de ralentissement dans l'économie et de nouvelle chute dans ses revenus, que fera M. Wilson ? Dans un passage discret et peu remarqué de son discours au Canadian Club, il promet de s'en tenir fermement aux objectifs

de son plan de cinq ans. En toute logique, il lui faudrait alors, s'il ne peut taxer ni s'en remettre à un « déficit flottant », pratiquer dans les dépenses fédérales — mais aux frais de qui ? — les coupes sombres qu'un certain patronat continue de réclamer.

L'année 1987 serait décisive. Si l'économie se remet à mieux tourner, M. Wilson pourra annoncer une nouvelle réduction du déficit, voire une baisse de taxes qui ne nuira pas au gouvernement Mulroney à un an des élections. Mais si ces prévisions fort optimistes ne se réalisent pas, M. Wilson pourra-t-il frapper dans les dépenses, dans les programmes avec les provinces, et surtout dans l'électorat de classe moyenne attaché aux régimes sociaux qui font partie de « l'héritage sacré » ? M. Brian Mulroney a moins de crédibilité peut-être que son ministre des Finances, mais il n'éprouve aucun penchant pour le suicide politique.

Autant dire que le grand virage à droite dans les dépenses et les principaux programmes du gouvernement fédéral n'aura pas lieu, du moins sous la première administration Mulroney. Au contraire, la politique de subventions aux entreprises, généreuse sous les libéraux, a continué sous les conservateurs, même en faveur de compagnies qui sont parfois plus riches que bien des gouvernements.

La différence, cette fois, c'est qu'on verse des centaines de millions, non plus pour stimuler le développement, mais tout simplement pour préserver, par exemple, la survie d'entreprises pétrolières ou agricoles mises à mal par le contre-coup des folies militaires au Moyen-Orient ou de la guerre commerciale des États-Unis avec la Communauté économique européenne. La différence, aussi, c'est qu'il y a foule désormais au guichet de l'aide publique.

Pour regagner sa marge de manoeuvre, M. Wilson ne devra pas seulement veiller aux dépenses ordinaires, il devra dégager de quoi répondre aux sauvetages extraordinaires. S'il ne veut pas relancer le déficit, il devra au moins cesser de subventionner les *take-overs* improductifs, les privatisations à rabais. En cas de crise, il pourrait même renégocier avec les créanciers d'Ottawa un rééchelonnement de la dette fédérale, dont les intérêts pèsent si lourd sur l'équilibre budgétaire de son gouvernement.

Il en ira alors non seulement de la santé économique du pays et de l'avenir du gouvernement Mulroney, mais aussi de la stabilité de la fédération, comme on le voit dans l'Ouest avec la crise du pétrole. Et comme on le reverra dans l'Est, qui détient toujours le championnat de l'aide sociale et du chômage.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

# Montréal, ville éventrée

MONTRÉAL est... gravitaire. Ses opérations à ciel ouvert laissent à l'envers, pantelante, sens dessus dessous. Des grues-bistouris fouillent ses entrailles et des bétonnières sont affectées aux points de suture.

La métropole subit tant d'interventions, majeures et mineures, qu'elle gît, les boyaux à l'air, les artères bloquées, et se lamente, sur un train d'enfer, à chaque carrefour.

Elle vieillit, Montréal, mais répare à mesure les morsures du gel et du temps. Elle efface les rides du passé, se ravale les façades, remplace ici un oeil de vitre par quelques lampadaires et cache ses verres sous des tapis de verdure. Fière d'être fière, la ville se vermillonne, allume ses néons et réverbères, s'émoustille. Il faut bien attirer les investisseurs. Et hop, elle refait le trottoir !

Secouée, éventrée, on croirait parfois qu'elle a été bombardée la veille tant elle offre de ruines, pans de murs chancelants et fontaines qui n'ont pas de bornes !

O Montréal, ville ouverte ! Tout est trou. Partout. Par milliers. Ses rues, ruelles et trottoirs n'ont jamais compté autant de trous. On dirait que, malgré une étroite surveillance, la carrière Miron a fait des petits.

Sous ses lampadaires, ses moustiquaires, son *plexiglas*, elle est vulnérable, mal chaussée, et les Montréalais, grands et petits, sont malgré eux gens de chantiers. Montréal construit, démolit, tricote, démaille, jette tout par terre, repart dans les airs, recommence ses plans, ses pavés, son tracé, affiche sans pudeur ses plaies et cicatrices et étale avec complaisance ses plaies et complexes.



## FAIRE-PART

ROLANDE ALLARD-LACERTE

Le piéton qui n'est pas dans le secret des lieux se demande, intrigué, quel est donc le sacré message qu'elle trace en secret jour après nuit et efface à mesure, comme s'il s'agissait de graffiti offensants ?

Parfois, on la croit sur le point de succomber aux offres du premier financier venu. Un bain de pied dans l'eau glacée de son fleuve et elle retrouve ses esprits. Elle prête aussi, aux critiques, le flanc de sa montagne quand il lui prend des velléités de l'offrir comme podium à promoteur.

Pour y circuler (ou burlinguer) cet été, il faut le pied marin. Et que le vent soit favorable. Ici, on n'a pas les pieds figés dans le ciment — selon l'expression *conçassée* — mais dans la glaise mouvante, celle dont on fait les statues des bâtisseurs et démolisseurs.

L'aventure est au coin de chaque rue. En sortant d'un restaurant, on risque, sans avoir même levé le coude, de tomber sous quelque passerelle et de se retrouver spéculoteur malgré soi. Du sport, vous dis-je, et sans frais d'entrée. Excitant !

En été autant qu'en hiver, on s'y hasarde avec l'âme du pionnier téméraire. Dans la fièvre métropole, sous le signe de la « sloche » ou de la pioche, on va de congère en bé-

tonnière ; on tombe de verglas en gravats.

Hélas ! On a à peine ôté ses claques, ses grappins et sa capine que sur une musique de pépines il faille danser un périlleux tango — tiré d'une symphonie inachevée — et se résigner à endosser son boléro de gravelle.

\*\*\*

P.S. : Ça y est, j'ai succombé à ce que j'envie (et reproche) à ceux qui ont le privilège, et ne s'en privent pas, de se répéter. Ce billet est une « reprise », il a, sous un autre titre, été publié en juillet 1984. Preuve que tout bouge mais que rien ne change. Le boléro de gravelle, c'est le tango du sur-place !

Plus encore qu'au moment de sa première publication, il se fait l'écho des lamentations de tous les Montréalais qui vivent dans une métropole souricière. Qu'importe la rue que l'on emprunte, ce n'est jamais la bonne, il y a un piège à tous les carrefours.

Montréal ville éventrée, défigurée, souffreteuse, trouve néanmoins de nouveaux prétendants. On se boucule, entre aspirants, à la succession du maire sortant. Hélas, ce dernier n'a pas de veine, il quitte SA ville au moment où, plus que jamais, elle est dans le trou !

# LETTRES AU DEVOIR

## Ras le bol

Lettre envoyée à M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports.

J'EN AI ras le bol de me lever à 5h00 tous les matins afin d'arriver à l'heure à mon travail. La circulation infernale provoquée par le manque flagrant de planification pour la réfection des routes en périphérie de Montréal, est une absurdité totale. En le trajet de retour chez soi n'est guère plus facile, c'est la confusion générale sur toutes les artères de Montréal. Je crois sincèrement qu'il est grand temps que les choses changent et que les gens réagissent vite et fort.

— JOCELYNE NADEAU

Chambly, le 10 septembre.

## L'incarnation des vertus intellectuelles

ANDRÉ BELLEAU a été pour nous, ses amis, ses collègues, bien plus et mieux qu'un contemporain érudit et subtil, un professeur de lettres toujours stimulant et ouvert aux aventures de l'esprit. Je le dirai, même si cela paraît à ceux qui ne l'ont pas connu une hyperbole du panegyrique, il était pour ses proches une sorte d'incarnation des vertus intellectuelles. Je l'aurais bien embarrassé et surpris si je lui avais dit cela de vive voix et il m'aurait certainement ri au nez. Il se connaissait bien, mais il était modeste. C'est la seule consolation de celui qui écrit la nécrologie d'un ami de pouvoir lui dire enfin, outre tombe, toute l'affection et toute l'admiration que l'on avait pour lui et pour son esprit.

Oui André, tu étais d'une rare générosité dans l'amitié, dans le débat intellectuel, d'une inépuisable curiosité d'esprit, d'une perspicace sincérité, d'un jugement toujours droit, sans compromis et cependant sans jamais de malveillance.

Cofondateur de *Liberté*, réalisateur à l'ONF autrefois, professeur de lettres à l'UQAM, nouvelliste et conteur, il me semble qu'il a joué en divers lieux un rôle clé, de ferment, de levain dans la recherche littéraire qui se fait ici. Son amour du Québec, des lettres québécoises s'alliait à une connaissance encyclopédique et ouverte sur le monde, des théories, des débats, des questions en litige dans les sciences de l'homme. Ses interventions dans la recherche littéraire par des articles souvent brefs, allant droit à l'essentiel me semblent avoir été bien des fois un petit événement.

Il a été le premier à faire connaître ici la pensée théorique du grand chercheur soviétique Mikhail Bakhtine et à l'appliquer à la littérature québécoise. Il avait fondé à l'UQAM ce « Cercle Bakhtine » qui a rassemblé depuis 1981 un groupe d'universitaires et d'étudiants de Montréal en des discussions fructueuses, sans préjugés ni censure. Quelques semaines avant sa mort, il invitait les membres du groupe à repartir à zéro. Il y a dans ce geste un trait de son caractère : son peu de goût pour les routines, les positions acquises, le confort des choses instituées, sa confiance ja-

mais démentie dans le libre examen, le libre dialogue, sa volonté d'aller toujours ailleurs et plus loin, d'explorer de nouveaux horizons plutôt que de s'installer dans les certitudes.

Sa mort m'a bouleversé. Aujourd'hui encore, — l'ayant vu pourtant au cours des derniers mois vainement lutter contre les progrès de la maladie, l'affaiblissement du corps sinon de l'esprit, — je ne puis penser à lui comme à un mort à qui on veut rendre le dernier hommage, mais comme à un vivant avec son rire tonitruant, son amour fou des lettres, de l'écriture, des « choses de l'esprit » qui jamais chez lui ne tournait à la spiritualité quintessenciée, un amour qui ne faisait qu'un avec son amour de la vie.

« Rabelaisien » — oui vraiment, l'était, lui qui aimait tout d'un tenant, avec le même cœur et la même perspicacité, les grosses *jokes* du terroir québécois, les chansons de café-concert grivoises, les romans policiers de Raymond Chandler, l'esthétique du dialogisme chez Mikhaïl Bakhtine, les *Lieder* de Schumann, les spéculations théoriques des sciences humaines d'aujourd'hui ; les plaisirs de la table, du rire fraternel et les plaisirs de l'intellect, de la rêverie, de la polémique, de la conjecture — et lui qui avait voué à Rabelais un culte à sa manière et sur l'oeuvre de qui il laisse un manuscrit inachevé.

Il avait tant d'autres projets... En pensant à lui aujourd'hui, je me sens étreint par l'évidence vécut de ces clichés nécrologiques : que le défunt est « irremplaçable », qu'il laisse un « grand vide », que sans doute, cette mort est « la fin de ses souffrances » et en ceci peut-être chose heureuse, mais qu'elle est aussi, dans le cas de certains hommes, un scandale irréconciliable.

— MARC ANGENOT

## Un silence coupable

À LA UNE du DEVOIR du 10 septembre, une photo nous exposait Pinochet tendant la langue pour recevoir l'hostie. Comme si de rien n'était. Dans le même journal, le même jour, on nous apprenait l'assassinat par les hommes de mains du dictateur, de José Carrasco, journaliste et directeur de la revue *Analysis*. On y relisait aussi l'arrestation de six prêtres étrangers : ont-ils été arrêtés au moment où Pinochet recevait la communion ? La dépêche ne le dit pas.

Le lendemain, jour anniversaire de l'arrivée au pouvoir du régime fasciste, on nous annonce que l'escadron de la mort réapparait au Chili. Les exécuteurs délaissent leurs uniformes de policiers ou de militaires et se déguisent en citoyens pour parfaire leurs basses oeuvres. Ainsi va la mort au royaume de Pinochet.

En très grande partie sinon totalement responsable de l'avènement au pouvoir du dictateur chilien, Washington ne semble pas troublé outre-mesure par les esclandres de sa progéniture. On apprend dans le journal de ce matin que le porte-parole du département d'État attend du gouvernement chilien qu'il mène une enquête complète. Le ridicule ne tue décidément pas. C'est un peu comme si le ministre de la Justice demandait à des dirigeants de la mafia de faire une enquête sur les activités des personnes sous leurs ordres.

Une telle déclaration de la part de Washington équivaut à un si-

lence. Et ce silence en dit long sur la volonté de Reagan de défendre la liberté dans le monde. Quand vient le temps de soutenir les *contras* au Nicaragua, le président américain fait des pieds et des mains pour torde les bras des membres du Congrès afin qu'ils versent les \$ 100 millions demandés. Tout cela pour renverser un gouvernement qui essaie de peiner et de miser de sortir son peuple de l'analphabétisme et du sous-développement, un gouvernement qui n'est pas sans reproches mais qui a pris parti pour les pauvres.

Mais, quand vient le temps d'empêcher des massacres comme ceux qui ont cours en ce moment au Chili, Washington demande une enquête ! La vérité est toute simple. Les États-Unis ne défendent pas la liberté, ils défendent leurs intérêts. Et Washington n'avait aucun intérêt à ce que vive un régime démocratique qui avait permis l'élection très libre du président Allende. C'est pourquoi ils l'ont renversé, par militaires chiliens interposés, et c'est pourquoi aujourd'hui ils ne font rien pour que ces assassins quittent la scène.

— ROBERT JASMIN  
avocat.

Neuveville, le 11 septembre.

## L'appellation Wolfe

Lettre en réponse à M. Louis La Rocque.

L'HISTORIEN Pierre-Georges Roy nous apprend que, le 10 octobre 1901, en vertu du règlement 373, la Ville de Québec nommait cette avenue Wolfe-Montcalm dans le but de commémorer la rencontre des généraux survenue le 17 septembre 1759.

C'est en raison de l'usage, souvent plus fort que les règlements, et du fait qu'un monument à Wolfe est érigé sur la même avenue, que l'appellation Wolfe a persisté jusqu'à nos jours. En effet, comme vous l'avez justement remarqué, le papier à correspondance du Musée du Québec dont je me sers encore aujourd'hui porte cette adresse.

Dès l'épuisement de notre stock, nous utiliserons l'appellation officielle qui, soyez-en assuré, ne limitera en rien notre rôle de musée national.

— GODEFROY-M. CARDINAL  
directeur général,  
Musée du Québec.

Québec, le 9 septembre.

## Lequel osera ?

IL CONVIENT de se réjouir de la décision prise dernièrement par le *Globe and Mail* de Toronto qui, à l'instar de ses confrères le *Kingston Whig-Standard* et le *Brockville Recorder and Times*, a décidé de ne plus accepter de publicité payante des compagnies de tabac dans ses pages. Le quotidien influent de Toronto est vaincu qu'il y a des liens entre tabac et cancer du poumon, troubles cardiaques et emphyseme pulmonaire et que, pour protéger la population, il convient de proscrire toute publicité portant sur les produits nocifs tels ceux qui sont liés au tabac.

Lequel de nos quotidiens francophones aura le courage d'embolter le pas et de suivre les traces de ces journaux anglophones ?

— MICHEL CAREAU  
Hull, le 12 septembre.

# Le coup de barre de Ryan

## QUÉBEC

GILLES LESAGE

ON N'EN attendait pas moins de M. Claude Ryan. C'est un remarquable discours de la rentrée que le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, a fait mardi dernier. L'occasion était on ne peut plus propice : le début des auditions publiques d'une commission parlementaire sur les orientations et le financement des universités. Le ministre ne l'a pas ratée, établissant d'entrée de jeu les balises d'un exercice qui, sans nul doute, sera fort fructueux.

Ainsi, alors que des rapports de comités de sages bénévoles inclinent à croire que les affaires de l'État ne sont que purement comptables, il était important qu'une voix autorisée trace une plus juste perspective. C'est un truisme de dire que « l'université est et doit devenir de plus en plus un rouage essentiel dans le développement de la société québécoise », et que l'appui aux universités « doit être perçu comme une véritable obligation à laquelle un gouvernement ne saurait se dérober sans faillir à sa responsabilité ». Si cela va sans dire, cela va encore mieux en le disant. Surtout de la part de M. Ryan, ces propos sont rassurants : il ne se range pas du côté des réactionnaires. Grâce à lui, en tout cas, à l'heure où le gouvernement doit faire des choix cruciaux, la priorité de l'éducation a donc des chances d'être reconnue comme un investissement durable et rentable, au moins autant que la Baie James II.

D'autant que M. Ryan ne se contente pas d'une profession de foi, aussi générale que peu engageante. Sans partisanerie, le ministre établit qu'après fait des progrès gigantesques pendant vingt ans, le système et l'enseignement universitaires ont subi depuis huit ans des compressions budgétaires douloureuses, dont les effets néfastes se font sentir. Il n'hésite pas à parler de glissement déplorables, de sérieuse dégradation, d'inéquités regrettables. Tant et si bien que le Québec est en voie de creuser à nouveau des retards qu'il combait naguère avec ardeur, à coups d'investissements massifs et de sacrifices collectifs importants. Les problèmes sont nombreux,

complexes et redoutables. Selon sa bonne vieille habitude d'aller au fond des choses, l'ex-directeur du DEVOIR en énumère une vingtaine qui, parfois sous forme de questions, en disent long sur l'ampleur de ses préoccupations. M. Ryan ne laisse rien dans l'ombre, qu'il s'agisse de l'accessibilité — les nantis ont toujours le haut du pavé — de la tâche des professeurs, de la course au gonflement des clientèles, des carences de concertation et de cohérence, le diagnostic est courtis, mais impitoyable et irréfutable.

De même à l'égard du financement universitaire, qui fait lourdement problème, le ministre ne laisse aucun élément dans l'ombre. Le gouvernement doit, lui aussi, faire des choix cohérents, développer notamment un nouveau mode de financement, stable et continu, qui mette fin à l'insécurité des années récentes. Dans cette perspective, comme il se doit, le gel des frais de scolarité n'est qu'un élément du problème, et un élément de la solution. En effet, comme dit M. Ryan, les revenus que les universités québécoises retirent des frais de scolarité sont beaucoup moins élevés que dans les autres provinces canadiennes. De même, il est indéniable que le manque de ressources qui en découle pour les universités crée des dangers sérieux pour la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités.

De ces propos du ministre, plusieurs ont conclu qu'il s'approprie à trahir un engagement électoral ferme du Parti libéral : d'autant qu'il ajoute en aparté que si l'on a fait une erreur, on ne la corrige pas en s'y enfonçant davantage, mais en la reconnaissant de façon appropriée. N'est-ce pas simple bon sens ? Il n'est pas évident, ainsi que le note le Conseil des universités, qu'une augmentation des frais de scolarité se traduit invariablement par une décroissance des clientèles étudiantes. L'exemple américain le prouve amplement. Il y a un moyen — par une aide financière appropriée et des mesures fiscales — de faire en sorte que les coûts ne constituent pas une barrière. Si la formation dispensée est de grande qualité et si les avantages escomptés sont importants, les étudiants seront disposés à payer plus cher.

Si importante soit-elle dans l'imédiat, cette question des frais ne constitue pas l'essentiel, que M. Ryan cerne avec rigueur et

clarté. Il importe davantage que les universités, foyers de liberté et d'indépendance, soient davantage des lieux dont l'accès soit ouvert à tous ceux qui se révèlent capables d'y oeuvrer. Sur ce point capital, il y a du rattrapage à faire. En contrepartie d'un traitement juste et équitable du Trésor public, donc de l'ensemble de la collectivité, les universités doivent concilier leur autonomie avec une imputabilité et une autocréativité efficaces ; elles doivent rendre compte de leur gestion et de leur performance de façon beaucoup plus large et satisfaisante qu'elles ne le font à l'heure actuelle.

Le coup de barre et le redressement s'imposent dans plusieurs sens à la fois. Pour n'en citer qu'un, la démonstration de la Fédération des associations de professeurs d'université (FAPUQ) sur la lourde tâche de leurs membres, ainsi que sur l'évaluation constante à laquelle ils se voient astreints, est loin d'être convaincante pour les profanes. De même, leur rejet catégorique d'une éventuelle modulation des tâches professorales, selon les compétences et les champs d'intérêts, devrait être étayée, comme il se doit de la part d'aussi brillants cerveaux.

En somme, le ministre de l'Éducation avait des messages pour tout le monde, par-delà le cercle restreint de la commission parlementaire. À ses collègues ministériels, il fait sentir que la priorité de l'éducation est encore d'une brûlante actualité. Aux universités, il fait savoir qu'en retour d'une marge de manoeuvre et de fonds substantiels, elles devront se mettre davantage au service et à l'écoute de la population, jetant bas les dernières tours d'ivoire et les velléités impérialistes. A nous tous, enfin, il dit clairement que l'enseignement et la recherche de qualité coûtent cher, très cher, et que, comme il y a vingt ans, nous devons être prêts à en payer le prix.

Après huit années difficiles, et pas seulement pour les hauts lieux du savoir, il était temps que ces choses soient dites. Le discours des sages de M. Paul Gobeil et des tenants de l'État-business n'est pas le seul à avoir droit de cité au Québec. En se situant nettement dans la foulée de ses prédécesseurs, M. Ryan indique clairement qu'il ne laissera pas s'aborder vingt-cinq d'efforts et de progrès. À point nommé, il a donné le coup de barre.

# LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.  
LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : \$ 3,25 par semaine le samedi seulement = \$ 1,00  
Pour information : à Montréal : 332-3891 à Québec : (418) 687-2021

Livraison par porteur : 1395 par année 75\$ 6 mois 39\$ 3 mois  
Édition quotidienne =  
Livraison par la poste : 1455 par année 79\$ 6 mois 42\$ 3 mois  
Édition quotidienne = au Canada  
Pour information (514) 844-3361  
Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

## DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

# Pessimistes, les Québécois ?

LES QUÉBÉCOIS sont gentils et souriants, c'est bien connu. Ils ont l'air bien dans leur peau, vivent en communauté serrée, aiment la bonne table, les touristes et les bouillonnances. Les étrangers, qu'ils soient de Toronto, des États-Unis ou d'Europe, leur reconnaissent un remarquable sens de la fête, de l'accueil et de la bonne humeur.

« Vous êtes les latins d'Amérique », disent en exagérant grossièrement ceux qui n'ont jamais eu de contact avec les Corses ou les Italiens chez eux et encore moins avec l'Amérique latine.

Mais, pour un anglo-saxon aux vieilles racines protestantes plus discrètes aujourd'hui que par le passé mais non moins profondes, ces traits qu'ils nous reconnaissent ne sont pas vraiment des vertus, des qualités ou même des compléments. Ce sont ceux que l'on prête volontiers aux peuples indisciplinés et paresseux, à ceux que l'on considère incapables de se développer autrement que par l'apport extérieur que symbolise l'attrait touristique.

Vu de Toronto ou de New York, le Québécois progresse dans la mesure où il perd peu à peu ses traits folkloriques et démodés au point de se confondre, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus le discerner distinctement, au sein de l'élite des performants nord-américains. Il sera toujours l'exception.

La petite touche européenne, dont on se pare volontiers ici pour offrir nos services d'intermédiaires entre la vieille Europe et la nouvelle Amérique, est de plus en plus superficielle, si tant est qu'elle ait jamais vraiment existé.

Pour les gens d'affaires, capitalistes de multinationales d'ici ou d'ailleurs, la « différence » québécoise devient un handicap à surmonter même si la promotion officielle des ministères la présente encore à l'occasion comme un atout non négligeable.

Exprimés en des mots différents, de génération en génération, les

choix qui s'offrent ou qui s'imposent à la communauté francophone du Québec sont finalement toujours les mêmes : s'assimiler ou chercher à se développer telle qu'elle est et voudrait être. Si ces choix ne se font pas formellement dans des gestes politiques spectaculaires, l'évolution des affaires, de la culture, des comportements et des habitudes, dans le quotidien, trace cependant une ligne dont on ne peut présumer avec certitude de la di-

rection future mais qui indique à bien des points de vue, lorsque l'on regarde en arrière, qu'elle pourrait bien être en fait la voie de l'assimilation.



### LES ANNÉES QUI VIENNENT

JEAN-PAUL L'ALLIER

me, de la protection de l'environnement, de l'importance à accorder aux ressources humaines et à la recherche ? Peu importe.

Les étrangers qui nous visitent et qui comprennent notre langue sont frappés du nombre d'expressions négatives que nous utilisons quotidiennement pour nous parler de choses qui, en elles-mêmes, ne le sont pas. As-tu aimé le spectacle ? Réponse : ce n'était pas mal. Comment trouves-tu ton nouvel emploi ? Réponse : ce n'est pas pire. Un gagnant de \$ 100,000 à la loterie répondait à celui qui l'interrogeait : « C'est mieux que rien ». Aimes-tu cette nouvelle bière ? Elle n'est pas mauvaise répond le buveur qui en avait à sa troisième bouteille. Et le dernier film québécois ? Je ne peux pas dire que je n'ai pas aimé cela.

Les mauvais coups nous tombent dessus aussi naturellement que si c'était l'hiver. Notre tolérance serait-elle rien d'autre que notre impuissance assumée ? Nos victoires sont trop souvent de celles qui

consistent à faire état des malheurs que nous avons évités plutôt que de ce que nous avons réussi.

Le Québec, comme toutes les minorités enclavées, devra toujours, pour être à peu près égal, être effectivement supérieur et ce, dans tous les domaines, dans toutes les disciplines et à tous les points de vue.

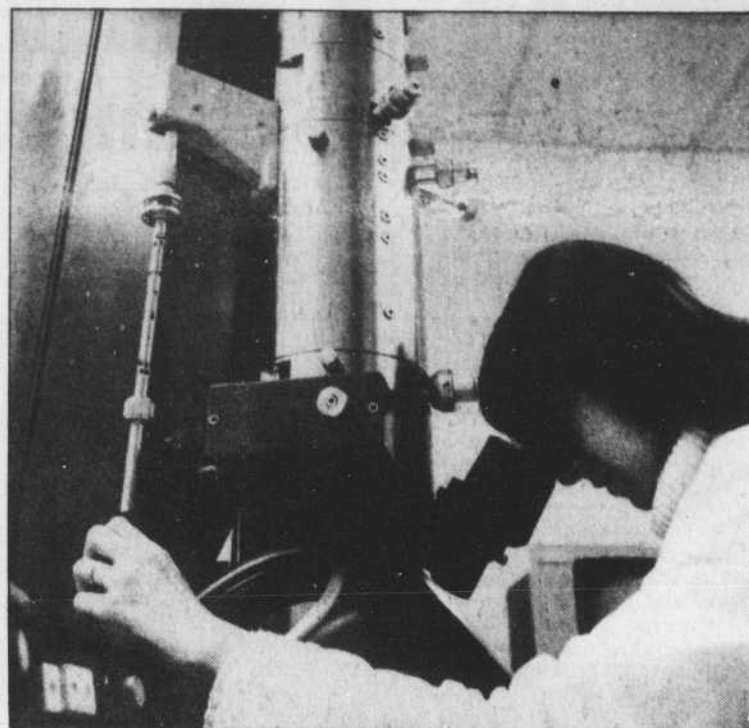
Il faudra se méfier de plus en plus de l'illusion qui fait croire qu'il suffit que nous ayons ici et là quelques champions à qui on reconnaît toutes les vertus pour croire que ce que les autres pensent d'eux est aussi ce qu'ils pensent de nous.

Dans les projets politiques, dans les discours d'hommes d'affaires ou d'hommes de gouvernement, tout ce qui de quelque façon peut miner la confiance dont nous avons besoin pour entreprendre et réussir, tout ce qui peut affaiblir nos sources de renouvellement de création d'expression de l'imagination et d'affirmation de ce qui nous caractérise le mieux ou nous motive le plus contribue, malgré l'espoir de rendement comptable immédiat, à nous affaiblir, à nous disloquer et à nous désagréger aussi sûrement qu'imperceptiblement.

On ne parle plus maintenant, au Canada ou au Québec, de majorité et de minorité. « Il n'y a pas de majorité et il n'y a pas de minorité au Canada », disait un jour l'ancien ministre Trudeau, si ma mémoire ne me trompe pas. C'était même la thèse fondamentale de toute la politique multiculturelle du gouvernement de l'époque, celle qui l'a amené à rejeter à leur face même les études des commissions Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts.

Les débats n'ont plus lieu et personne ne songe à les ranimer dans la forme qu'ils ont eue. On cherche aujourd'hui le plus petit commun dénominateur.

Mais ces débats n'étaient pas de la politique fiction. Ils étaient davantage les résultats et les symptômes des réalités québécoise et canadienne, malgré qu'elles aient



La recherche à l'Institut Armand Frappier de Montréal

été amplifiées, dramatisées ou caricaturées par les gens d'intérêt et les gens de politique, selon les cas et les circonstances.

Aujourd'hui, le Canada est-il meilleur et plus fort du fait que le Québec soit plus docile et disposé à reconnaître publiquement qu'en matière politique comme en d'autres domaines, il a compris, une génération après les autres, où se trouvait son intérêt ? La nouvelle constitution, décorée des quelques amendements que l'on s'apprête à y greffer, essentiellement les mêmes, ou moins, que le Québec francophone avait à peu près unanimement rejetés il y a 15 ans, n'est en fait qu'un certificat médical de complaisance pour un pays, le Canada, incapable d'indépendance autrement que sur des questions sans importance.

L'ex-professeur Gil Rémillard, dans un document qu'il déposait au comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes en 1981, disait, en parlant des pères de la Confédération : « Ce qu'on a voulu avant tout, c'est la sécurité, le bien-

être, la prospérité. Le désir de liberté et d'indépendance n'a pas joué chez les pères de la Confédération le même rôle que chez les fédéralistes américains ». Ce qui était vrai pour le Canada naissant le serait-il aujourd'hui encore davantage pour le Québec ?

Pour les francophones d'Amérique que nous sommes, les seuls aussi densément regroupés sur un territoire qui dispose encore d'institutions suffisamment nombreuses, originales et fortes autant que cohérentes pour nous permettre un minimum d'existence spécifique, le problème de fond demeure le même, intact et apparemment insoluble. Ce qui change, ce qui évolue, c'est notre état de santé générale, notre capacité effective de retrouver suffisamment de force et de cohésion pour être autre chose que des producteurs et des consommateurs toujours un peu en retard mais prêts à l'accepter, de ce que peut nous laisser l'exercice que font les autres de leur propre liberté.

## Aux armes, citoyens !

### LIBRE OPINION

DANIEL LATOUCHE

MONTÉZ aux barricades. Préparez vos plumes. Aiguisez vos idées. Astiquez vos arguments. L'ennemi est à nos portes. Il nous gruge déjà de l'intérieur. Sauvons l'essentiel.

L'ennemi, on l'aura deviné, c'est l'ennui, la paresse, le travail mal fait. Si cela continue, on va tous sombrer dans les clichés les plus insignifiants. Pendant deux mois, il faut que nos journaux refusent tous les articles traitant d'un RÉA, de l'archipel de Mingan ou du « Déclin de l'empire américain ». Un bref calcul permet de penser que 63 % des colonnes de nos journaux vont ainsi être libérées.

Ah j'oubliais ! Ce qu'il faut sauver, vous l'aurez deviné, c'est le rapport Gobeil-Lortie-et-cie sur l'État québécois. D'accord, il s'agit d'un rapport bâclé, superficiel, mal présenté, mal intentionné, primaire, dangereux, épouvantable, improvisé, vide, biaisé, anti-québécois, réagarien et réactionnaire. Bon, et puis après ? Avez-vous relu le rapport Parent récemment ou celui sur le bilinguisme et le biculturalisme ? Évidemment, ils ont la longueur pour eux et au détour de certaines pages, on découvre quelques belles tournures de phrase. Mais croyez-moi, ce ne sont pas des chefs-d'œuvre littéraires. Des sections entières sont d'une confusion totale, d'autres d'un ennui mortel. Je vous conseille particulièrement le chapitre sur les districts bilingues dans le rapport BB et celui sur les valeurs chrétiennes dans le rapport Parent.

Quant au rapport du groupe de travail sur l'Unité canadienne, il s'agit, c'est vrai, du meilleur rapport de

l'histoire canadienne : le plus perspicace par son diagnostic, le plus fouillé par ses recherches et le plus original dans ses recommandations. Et quelle prose ! Malheureusement, c'est aussi le seul rapport qui ait rejoint les tablettes avant même d'être sorti de chez l'imprimeur. Qu'est-ce que tout cela prouve ? D'abord que les « bons » ne gagnent pas toujours (on s'en doutait). Ensuite que le « mieux » est non seulement l'ennemi du bien mais aussi qu'il est le frère-jumeau de l'impossible.

Revenons au rapport Lortie-Gobeil. C'est inquiétant. On n'en parle plus sauf pour le mentionner comme une sorte d'épouvantail et de Bonhomme Sept-Heures susceptible de faire peur aux enfants de la social-démocratie. Ses auteurs eux-mêmes n'en parlent plus et, quant au premier ministre, il n'en a jamais parlé. Ce n'est pas parce que le rapport est affublé de tous les maux du monde qu'il faut le traiter en pestiféré. Maintenant, que l'on a tous trouvé notre petit quelque chose à redire, il faudrait passer à d'autres choses.

Ce qu'il nous faut maintenant, c'est un début de plan d'action pour pousser la réflexion un peu plus loin. On ne va pas nous laisser ainsi, perdu quelque part entre un projet de société à la Thatcher et un autre qui sent la contre-culture californienne. On voudrait d'abord une évaluation poussée de toutes ces structures que le rapport se propose de chambarder. Dans bien des cas, la réalité est probablement encore pire qu'on le laisse entendre. Ensuite, on voudrait une évaluation comparative des solutions envisageables. Et, finalement, pourquoi pas une réflexion, une vision sur le type de société politique qui pourrait être mis en place au Québec.

Si on laisse le rapport mourir de sa belle mort, c'est nous tous, qui vivons

prends que des compressions puissent être nécessaires en ces années difficiles que nous connaissons mais je m'explique beaucoup moins bien les raisons pour lesquelles le Canada anglais n'a pas eu à subir les mêmes contrecoups, dans le domaine des informations, que le Québec et les francophones dans leur ensemble. Aurait-on cru, par hasard, à Radio-Canada que les Québécois allaient subir cette situation beaucoup plus docilement ? Cette idée me semble répugnante mais néanmoins plausible. Ce n'aurait pas été le premier exemple d'un scénario semblable.

Par ailleurs, on déplore souvent dans plusieurs milieux que les francophones écoutent de plus en plus la télévision en anglais. Comment pourrait-il en être autrement ? La Société Radio-Canada elle-même nous y incite en agissant de façon discriminatoire envers nous. Lorsqu'un téléspectateur n'était pas satisfait des quelques manchettes qu'on lui servait à 18 h le samedi, il n'avait guère le choix que de s'en remettre au réseau anglais.

Quoi qu'il en soit, il est probablement bien des gens qui souhaiteraient qu'on leur explique les raisons de cette politique des « deux peuples, deux mesures » en vigueur à Radio-Canada.

— YVAN GIROUX  
Hull, le 6 septembre.

dans ces institutions, qui allons en faire les frais. Il faut voir comment ont été vécues les premières vagues de compressions budgétaires. Dans bon nombre d'universités, pour ne nommer que ces institutions, elles ne furent qu'encouragement à la paresse, incitations à l'incompétence et coup de pouce à l'hypertrophie bureaucratique. Une nouvelle génération de « petits boss » est apparue. On se surveille, on s'épie, on joue au gestionnaire. C'est la dérive et la déprime. Rares sont ceux qui ont le goût d'innover. Plutôt que de se faire remarquer à critiquer et à faire du zèle, on choisit de rentrer dans le rang. Ce n'est pas la morosité, c'est le cimetière. Si rien ne se produit très bientôt, il sera trop tard. Les structures et les bureaucraties vont gagner. Chaque va amener ses clients. À chaque nouvelle coupure, on ne pourra s'empêcher de crier « on vous l'avait dit ». On risque même de se retrouver avec des bureaucraties parallèles.

Déjà sont apparus les signes avant-coureurs de la récupération bureaucratique. La moindre hésitation d'un ministre est montée en épingle et chacun d'entre nous se construit son propre répertoire de petites horreurs dénichées dans le rapport, et qui prouvent que ces messieurs n'ont rien compris. À ce petit jeu, on sera tous perdants.

On a bien ri de la détermination tranquille du ministre Gobeil lorsqu'il a annoncé, répété et réitéré que, cette année, les augmentations de salaire du secteur public seraient limitées à 3,5 %. On a bien ri, mais on l'a cru. Au point où, avant même que les partenaires s'engagent dans le cirque habituel des « ultimes négociations », les syndicats ont réduit leurs demandes. En d'autres mots, le président du Conseil du Trésor a gagné. La machine est en marche. Il peut laisser à d'autres le bonheur de faire les dernières concessions. De toute façon, on ne lui laissera pas ce plaisir.

En attendant, ne reprendrait-il pas en main le rapport qui porte son nom ?



Le magazine littéraire disponible dès maintenant chez votre libraire

**Dès 8 heures!**  
sept matins par semaine

**RENAUD-BRAY**  
5219 Côte-des-Neiges — (514) 342-1515

**LES LUNDIS DE L'OUTREMONT**

DÉBAT-RENCONTRE

**ACCEPTATION GLOBALE**

**POUR OU CONTRE**

Que vous soyez un AG, un RG ou un MG, ce « lundi de l'Outremont » vous concerne!

Venez rencontrer, discuter ou réagir aux attaques et contre-attaques du panel:

- François Benoit (AG)
- Daniel Latouche (RG)
- Philippe Chauveau (AG)
- Lorraine Pagé (RG)

Animateur: **Gérald Lefebvre (MG)**

Le lundi 22 septembre à 20h30 au Cinéma Outremont.

Billets: 7\$ — avec ciné-carte 5\$  
Pour renseignements: 277-4145 ou 277-2001

### LETTRES AU DEVOIR

#### Deux peuples, deux mesures

Lettre adressée au président de la Société Radio-Canada.

LE RETOUR de la programmation autonome à Radio-Canada a été accompagné, semble-t-il, du rétablissement du droit des francophones de ce pays, et plus particulièrement du peuple québécois, à une information décente.

Plusieurs Québécois n'auront pas manqué de remarquer qu'au cours de l'été 1986, l'émission *Le Point* au réseau français de Radio-Canada a été écourtée à 12 minutes environ. En outre, le bulletin de nouvelles de 18 h le samedi a été réduit à une peau de chagrin. Par opposition, l'émission *The Journal* au réseau anglais a conservé sa durée habituelle et les anglophones avaient toujours droit à un bulletin de nouvelles de 30 minutes le samedi à 18 h.

Les compressions budgétaires sont à l'origine de cette situation, nous retournera-t-on probablement à la société d'État. Bien sûr, je com-

**SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE**

**◆ Déficit**

mettre la hache là-dedans. Si le ministre Wilson ne s'aligne pas dès février sur la nouvelle fiscalité américaine, il va y avoir déplacement extraordinaire d'individus et de corporations aux États-Unis, dit-il.

Le président de la Chambre de commerce du Canada, M. Roger Hamel, déclare pour sa part qu'au niveau des dépenses, la situation a été contenue dans les limites prévues depuis février dernier. Les dépenses étaient alors prévues à \$ 116,8 milliards. On ne peut pas jouer avec l'intérêt à payer, dit-il, non plus qu'avec le 10 % de la défense nationale. Ce qu'il faut remettre en cause, c'est l'universalité des programmes sociaux. C'est notre seule alternative.

Il demande une évaluation immédiate par un comité du genre du comité Nielsen sur les coupures à édicter aux pensions de vieillesse, aux allocations aux sans-travail, aux handicapés et aux pauvres. Il ne s'agit pas, s'empresse de dire M. Hamel, après l'échec de la réforme maladroite présentée par le comité Nielsen, d'abolir complètement cette aide, car le Canada a une tradition en ce domaine et les Canadiens y sont attachés, mais il faut plutôt remettre en cause l'approche universelle.

M. Hamel refuse de fixer un montant d'économie à réaliser sur cette réforme, par exemple \$ 10 milliards bien que cela lui sourisse, mais il est nécessaire à son avis de procéder ainsi, pour ensuite édicter un taux d'imposition généralisée, qui s'aligne quelque peu sur celui de la réforme américaine. L'objectif doit être de diminuer dès 1987 le déficit du gouvernement fédéral par rapport au produit national brut, dit-il. Dans sa perspective, les avenues du gouvernement se trouvent toutes du côté des enveloppes sociales et de la privatisation. Mme McDougall aura aussi dûre tâche, dit-il.

Le cadre d'Imperial Oil se réjouit par ailleurs de ce que les besoins financiers du gouvernement du Canada soient au niveau de \$ 7 milliards plus bas qu'en 1985. Dans le budget de février, on s'était fixé comme objectif et on en a peu dévié, estime-t-il.

Le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Marcel Daoust, se réjouit pour sa part de ce que les dépenses ne soient pas haussées par rapport au niveau de février. Il voit le problème wilsonien au niveau des revenus.

À ce stade-ci, il n'est pas question de procéder à des hausses d'impôt, dit-il, mais la réforme fiscale va nous frapper en février. Si nos impôts ne sont pas compatibles avec les États-Unis, on va perdre des gens à compter de février, dit-il.

Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être abolis en même temps que toute forme de repêchage d'entreprises en difficulté, à son avis. Seules les subventions à la recherche et au développement ont lieu d'être maintenues. À son avis, il faut abolir les subventions du MEER et laisser les lois du marché opérer pleinement. Il estime que la politique d'aide aux régions, l'Ouest présentement, coûte fort cher au gouvernement.

**◆ Affaires**

Le cadre d'Imperial Oil se réjouit par ailleurs de ce que les besoins financiers du gouvernement du Canada soient au niveau de \$ 7 milliards plus bas qu'en 1985. Dans le budget de février, on s'était fixé comme objectif et on en a peu dévié, estime-t-il.

Le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Marcel Daoust, se réjouit pour sa part de ce que les dépenses ne soient pas haussées par rapport au niveau de février. Il voit le problème wilsonien au niveau des revenus.

À ce stade-ci, il n'est pas question de procéder à des hausses d'impôt, dit-il, mais la réforme fiscale va nous frapper en février. Si nos impôts ne sont pas compatibles avec les États-Unis, on va perdre des gens à compter de février, dit-il.

Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être abolis en même temps que toute forme de repêchage d'entreprises en difficulté, à son avis. Seules les subventions à la recherche et au développement ont lieu d'être maintenues. À son avis, il faut abolir les subventions du MEER et laisser les lois du marché opérer pleinement. Il estime que la politique d'aide aux régions, l'Ouest présentement, coûte fort cher au gouvernement.

**◆ Affaires**

Le cadre d'Imperial Oil se réjouit par ailleurs de ce que les besoins financiers du gouvernement du Canada soient au niveau de \$ 7 milliards plus bas qu'en 1985. Dans le budget de février, on s'était fixé comme objectif et on en a peu dévié, estime-t-il.

Le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Marcel Daoust, se réjouit pour sa part de ce que les dépenses ne soient pas haussées par rapport au niveau de février. Il voit le problème wilsonien au niveau des revenus.

À ce stade-ci, il n'est pas question de procéder à des hausses d'impôt, dit-il, mais la réforme fiscale va nous frapper en février. Si nos impôts ne sont pas compatibles avec les États-Unis, on va perdre des gens à compter de février, dit-il.

Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être abolis en même temps que toute forme de repêchage d'entreprises en difficulté, à son avis. Seules les subventions à la recherche et au développement ont lieu d'être maintenues. À son avis, il faut abolir les subventions du MEER et laisser les lois du marché opérer pleinement. Il estime que la politique d'aide aux régions, l'Ouest présentement, coûte fort cher au gouvernement.

**◆ Affaires**

Le cadre d'Imperial Oil se réjouit par ailleurs de ce que les besoins financiers du gouvernement du Canada soient au niveau de \$ 7 milliards plus bas qu'en 1985. Dans le budget de février, on s'était fixé comme objectif et on en a peu dévié, estime-t-il.

Le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Marcel Daoust, se réjouit pour sa part de ce que les dépenses ne soient pas haussées par rapport au niveau de février. Il voit le problème wilsonien au niveau des revenus.

À ce stade-ci, il n'est pas question de procéder à des hausses d'impôt, dit-il, mais la réforme fiscale va nous frapper en février. Si nos impôts ne sont pas compatibles avec les États-Unis, on va perdre des gens à compter de février, dit-il.

Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être abolis en même temps que toute forme de repêchage d'entreprises en difficulté, à son avis. Seules les subventions à la recherche et au développement ont lieu d'être maintenues. À son avis, il faut abolir les subventions du MEER et laisser les lois du marché opérer pleinement. Il estime que la politique d'aide aux régions, l'Ouest présentement, coûte fort cher au gouvernement.

**◆ Affaires**

Le cadre d'Imperial Oil se réjouit par ailleurs de ce que les besoins financiers du gouvernement du Canada soient au niveau de \$ 7 milliards plus bas qu'en 1985. Dans le budget de février, on s'était fixé comme objectif et on en a peu dévié, estime-t-il.

Le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Marcel Daoust, se réjouit pour sa part de ce que les dépenses ne soient pas haussées par rapport au niveau de février. Il voit le problème wilsonien au niveau des revenus.

À ce stade-ci, il n'est pas question de procéder à des hausses d'impôt, dit-il, mais la réforme fiscale va nous frapper en février. Si nos impôts ne sont pas compatibles avec les États-Unis, on va perdre des gens à compter de février, dit-il.

Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être abolis en même temps que toute forme de repêchage d'entreprises en difficulté, à son avis. Seules les subventions à la recherche et au développement ont lieu d'être maintenues. À son avis, il faut abolir les subventions du MEER et laisser les lois du marché opérer pleinement. Il estime que la politique d'aide aux régions, l'Ouest présentement, coûte fort cher au gouvernement.

**◆ Affaires**

Le cadre d'Imperial Oil se réjouit par ailleurs de ce que les besoins financiers du gouvernement du Canada soient au niveau de \$ 7 milliards plus bas qu'en 1985. Dans le budget de février, on s'était fixé comme objectif et on en a peu dévié, estime-t-il.

Le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Marcel Daoust, se réjouit pour sa part de ce que les dépenses ne soient pas haussées par rapport au niveau de février. Il voit le problème wilsonien au niveau des revenus.

À ce stade-ci, il n'est pas question de procéder à des hausses d'impôt, dit-il, mais la réforme fiscale va nous frapper en février. Si nos impôts ne sont pas compatibles avec les États-Unis, on va perdre des gens à compter de février, dit-il.

Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être abolis en même temps que toute forme de repêchage d'entreprises en difficulté, à son avis. Seules les subventions à la recherche et au développement ont lieu d'être maintenues. À son avis, il faut abolir les subventions du MEER et laisser les lois du marché opérer pleinement. Il estime que la politique d'aide aux régions, l'Ouest présentement, coûte fort cher au gouvernement.

**La police municipale Unanimité pour le changement**

**ALAIN DUHAMEL**

Il ne fait plus de doute aux yeux du président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), M. Jean Pelletier, maire de Québec, qu'il s'est constitué depuis peu une unanimité sur la nécessité de modifier au fond la situation de la police en milieu municipal.

Depuis plusieurs années, les villes qui ont un service de police dénoncent la situation intolérable dans laquelle elles se trouvent dans l'exercice de leur droit de gestion, de leur responsabilité publique et de leurs relations de travail. Toutes les démarches entreprises, soit par l'UMQ, soit par des administrations municipales, ont échoué.

« Aujourd'hui, la situation est différente », a affirmé M. Pelletier en inaugurant hier le colloque de consultation l'UMQ sur la police en milieu municipal.

« Il y a unanimité de la part de tous les intervenants dans le dossier de la police: il faut que ça change. »

Deux événements ont contribué à établir le consensus général à ce propos: la décision du gouvernement québécois de revoir la situation de la police et la publication du rapport du Comité d'étude de l'UMQ sur la police.

Le solliciteur général du Québec, M. Gérard Lalulippe, a entrepris une réflexion devant mener une importante réforme. Hier, le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, a indiqué que son ministère reconnaissait

maintenant la gravité de la situation des relations de travail et allait tenter de sensibiliser le ministre du Travail.

M. Pelletier ne doute pas de la volonté des associations de policiers de contribuer à un changement important.

Là s'arrête l'unanimité car il y a débat sur les orientations du changement, non seulement entre les policiers et leurs employeurs, mais aussi parmi les villes.

Ainsi, le problème du partage des coûts ne rallie pas spontanément toutes les administrations municipales, surtout les plus petites qui pourraient, à l'avenir, devoir payer les services qu'elles obtiennent, gratuitement pour l'heure, de la Sûreté du Québec.

Rappelons que le Comité d'étude de l'UMQ, que présidait M. Serge Robillard, membre du comité exécutif de Longueuil, a livré son rapport le printemps dernier. Il contient 26 recommandations sur le rôle des municipalités, le statut des policiers, le financement de la police et le règlement des conventions collectives.

« Ce que nous recherchons en fait, c'est un équilibre dans le partage des pouvoirs et des responsabilités », précise M. Robillard.

Tout le rapport du comité d'étude s'appuie sur un constat d'impuissance quasi totale des administrations municipales et des conseils municipaux sur les corps de police. « Nous avons l'impression que tout ce que nous avons à faire, c'est de payer! » dit le maire de Québec.

**◆ Affaires**

imposée sur tous les biens et services et viendra en compétition avec la taxe de vente qu'imposent les provinces. Les discussions sont restées générales hier, M. Wilson n'ayant pas encore en main les rapports de ses fonctionnaires qui lui permettront de définir les taux possibles de cette nouvelle taxe. Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. John Baxter, faisait preuve d'un certain scepticisme en disant ne pouvoir préjurer quand la réforme viendra... si jamais elle vient.

**◆ Rencontre**

Blanche n'a autorisé aucune photo de la rencontre, tout comme le département d'État n'avait pas autorisé les photographes et journalistes à « couvrir » le début des entretiens Shultz-Chevardnadze. Le ministre soviétique est arrivé à la Maison-Blanche par une entrée dérobée.

« Le président a décidé qu'il voudrait présenter directement au ministre des Affaires étrangères ses vues sur Nicholas Daniloff », a indiqué M. Speakes, sans préciser si d'autres sujets devaient être abordés. Selon lui, M. Shultz a téléphoné au président pour lui proposer cet entretien et M. Reagan a accepté cette « option » qui n'était pas prévue à son programme.

MM. Shultz et Chevardnadze devaient en principe se rencontrer à nouveau hier et aujourd'hui pour poursuivre leurs entretiens destinés à préparer un éventuel nouveau sommet Reagan-Gorbatchev. Un haut responsable américain avait toutefois indiqué qu'il était peu probable qu'une date pour un nouveau sommet soit fixée à cette occasion.

M. Shultz avait manifesté son intention de mettre l'affaire Daniloff au premier rang de ses entretiens avec son homologue soviétique, et l'entretien Reagan-Chevardnadze semblait indiquer que l'affaire dominait effectivement les premiers entretiens américano-soviétiques de haut niveau depuis le sommet de Genève en novembre dernier.

Le porte-parole du Département d'État, M. Bernard Kalb, a indiqué ne pas être en mesure de donner de détails sur les conversations de MM. Shultz et Chevardnadze, qui n'étaient accompagnés que de leurs interprètes. Il a toutefois rappelé que l'affaire Daniloff devait être le premier point soulevé par le secrétaire d'État.

Par ailleurs, M. Gorbatchev est sorti de la réserve qu'il observait au sujet de l'affaire Daniloff pour soutenir fermement que le journaliste américain était un « espion pris la main dans le sac ».

Au cours d'un entretien jeudi avec des habitants de Krasnodar (sud-ouest de l'URSS) dans la Pravda a publié hier de longs extraits, le chef du Kremlin a eu des mots très durs pour l'administration américaine, accusée non seulement d'avoir été à l'origine de l'affaire mais de vouloir l'exploiter afin de « détériorer les relations soviéto-américaines ».

Selon le dirigeant soviétique, les États-Unis auraient vu dans l'affaire Daniloff un moyen « de faire échouer le réchauffement naissant des relations soviéto-américaines ».

Enfin, le New York Times rapportait hier que les 25 membres de la mission soviétique des Nations unies, qui doivent être expulsés des États-Unis le 1er octobre, sont d'importants responsables des services des renseignements soviétiques.

Selon des conseillers de la Maison-Blanche cités par le Times, la décision américaine de frapper d'expulsion ces 25 diplomates, qui a été annoncée mercredi, va porter un rude coup à ce qu'ils considèrent comme le principal réseau d'espionnage de Moscou aux États-Unis. « Cela va avoir un effet dévastateur sur le KGB et le GRU (Services de renseignement soviétiques) à New York »,

**Rivière-des-Prairies**

**Les négociations entre Montréal et l'Environnement progressent**

**LOUIS-GILLES FRANCOEUR**

Les négociations entre le ministère de l'Environnement et la ville de Montréal dans le dossier de la nappe d'huile contaminée du quartier Rivière-des-Prairies « semblent aller bien ».

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR Mme Brigitte Bourque, le chef de cabinet du ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln.

Mme Bourque a toutefois refusé de commenter davantage le déroulement des « négociations » entre le ministère et la ville, refusant même de dire si d'autres rencontres sont prévues en fin de semaine ou la semaine prochaine.

Le ministre de l'Environnement n'a donc pas signé hier l'ordonnance de restauration de la carrière Rivière-des-Prairies, que son chef de cabinet promettait pour hier au plus tard, dans une entrevue accordée par Mme Bourque cette semaine.

Celle-ci refuse toujours d'expliquer ce nouveau report de l'ordonnance par le changement de climat à la table de négociation. Les labora-

toires du ministère, explique-t-elle, n'ont toujours pas réussi à produire les résultats d'analyse qu'attendent désespérément les avocats du ministère pour rédiger l'ordonnance contre la ville et son voisin, la compagnie 104625. Ces résultats seraient essentiels pour établir le danger que posent les toxiques de l'ancienne carrière. On y trouve des huiles et des phénols presque purs, deux catégories de produits dont la présence dans l'environnement est interdite par le Règlement québécois sur les déchets dangereux. D'autres tests ont aussi indiqué dans la nappe d'huile la présence de fortes concentrations d'hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA). Certaines molécules lourdes de la famille des HPA peuvent provoquer le cancer chez les humains.

Les responsables de l'information du ministère étaient incapables hier de préciser où en étaient les travaux du Groupe d'étude et de restauration des lieux d'enfouissement (GERLED) à propos des quatre puits artésiens dont LE DEVOIR révélait l'existence jeudi. Le chef de cabinet du ministre n'avait eu hier aucun

rapport sur ces puits ou sur les problèmes de santé qu'auraient pu subir leurs propriétaires.

Le dossier de la nappe d'huile de Rivière-des-Prairies ressemble de plus en plus à une « patate chaude » au sein du ministère de l'Environnement. Dès qu'on le mentionne dans une demande d'entrevue, les responsables deviennent absents et ne retournent systématiquement aucun appel. Au service d'information régional, on se disait incapable de répondre aux questions. Les journalistes étaient illico déviés vers le cabinet du ministre Lincoln, où on niait vouloir prendre le contrôle de l'information dans cette affaire.

« Ce n'est pas normal et ce n'est pas une directive de notre part », assure Mme Bourque quand on lui demande pourquoi les agents d'information sont soudainement devenus incapables de faire le point sur les négociations avec Montréal, de décrire l'avancement des travaux au niveau du GERLED ou de dire tout simplement si d'autres rencontres sont prévues entre le ministère et la ville.

**CANADAIR**

**Le président de Magna a soumis son offre d'achat à Sinclair Stevens**

TORONTO (PC) — Le président de Magna International a soumis son offre d'achat de la société fédérale Canadair directement à Sinclair Stevens, à l'époque ministre de l'Expansion industrielle régionale, plutôt que de passer par la Société canadienne de développement des investissements.

C'est ce qu'a révélé vendredi le sous-ministre adjoint à l'Expansion industrielle régionale, M. Bob Brown, qui témoignait hier à l'enquête sur des allégations de conflit d'intérêts au sujet de M. Stevens.

La journée d'hier a clos la neuvième semaine de l'enquête, déclen-

chée quand il s'est révélé que l'épouse de M. Stevens, Nora, avait obtenu un prêt de \$2,6 millions de la part d'un homme d'affaires associé avec Magna, alors que l'entreprise recevait des millions de dollars en prêts et subventions du ministère que dirigeait M. Stevens.

Au cours des sept dernières semaines, plusieurs fonctionnaires du ministère ont témoigné devant le juge de la Cour suprême d'Ontario William Parker, qui préside l'enquête.

Ils ont soutenu que Magna, un important fabricant de pièces d'automobiles, n'avait joué d'aucun traitement de faveur dans l'un ou l'autre des projets négociés avec le ministè-

re.

En ce qui concerne Canadair, M. Brown a expliqué que les propositions d'achat devaient être soumises à la Société canadienne de développement des investissements, qui contrôle l'entreprise. Mais le président de Magna Frank Stronach avait remis son offre initiale à M. Stevens, a dit M. Brown.

M. Stronach a nié que ce document, qu'il considérait comme une « ébauche » de projet, constituait une offre d'achat en bonne et due forme.

M. Stronach devrait venir lui-même témoigner devant le juge Parker, la semaine prochaine.

**◆ Montréal**

toutefois, collait déjà mieux à l'administration Drapeau-Lamarre lors de la campagne électorale de l'automne 1982. Le Parti civique était en effet parvenu à diffuser sa nouvelle philosophie d'intervention urbaine et à la concrétiser dans quelques réalisations ostentatoires (rues piétonnes, artères commerciales réaménagées, mobiliers et équipements urbains très identifiés). Ainsi, les années 1982-1986 du deuxième mandat de l'équipe Drapeau-Lamarre pouvaient désormais être consacrées à la consolidation de cette nouvelle philosophie d'intervention de l'appareil municipal montréalais sur le territoire de la ville.

Parallèlement à cette orientation de l'action, mais sans jamais plus occuper tout le devant de la scène comme au temps des années fastes des administrations Drapeau-Saulnier et Drapeau-Niding, quelques initiatives telles le voyage à Shanghai et les négociations en vue d'attirer les Expositions « Ramsès II » et « Trésors et splendeurs de Chine » permirent de ressasser de vieilles images « internationalistes », tout en rappelant à la population montréalaise que le maire Drapeau constituait toujours un membre actif et important du couple Drapeau-Lamarre. Nous n'insisterons pas sur cette dimension du bilan de l'administration Drapeau-Lamarre de 1982-1986. Pour réjoindre la dimension la plus caractéristique de celui-ci, il est plus approprié de traiter des dimensions « localistes » de ce même bilan.

Une analyse des politiques urbaines qui ont été mises en oeuvre au cours des quatre dernières années retrace bien la volonté manifeste de trouver des moyens originaux afin de recentrer l'attention et l'intérêt de la population et des groupes locaux sur les ressources du territoire montréalais lui-même. Conscients en effet que la Ville de Montréal ne pouvait plus, au terme des Jeux Olympiques, compter uniquement ou même principalement sur les investissements internationaux et sur les gouvernements dits supérieurs pour effectuer un nouveau départ au plan du développement économique et de la croissance urbaine, certains hauts-fonctionnaires, dont quelques nouvelles recrues, et les membres du Comité exécutif, et en particulier le président Lamarre, conçurent un ensemble d'instruments dont la caractéristique majeure est de faire appel d'abord et avant tout aux ressources « du bord ».

Conformément à cette stratégie « localiste », il fut convenu que le processus budgétaire de l'administration montréalaise se devait d'être rationalisé afin, d'une part, de mieux planifier l'avenir, et afin, d'autre

part, de sauver quelques millions de dollars dans l'immédiat, millions qui furent délibérément alloués aux programmes conçus pour régénérer la ville traditionnelle.

Cette première rationalisation d'une ressource locale directement manipulable se réalisa en parallèle avec diverses autres mesures visant à agir indirectement sur la population en tant que réservoir de main-d'oeuvre (création de 9 parcs industriels), en tant que source de consommation (revitalisation des artères commerciales des quartiers montréalais), et à titre de support foncier (programme de retour à la ville avec l'opération 20,000 logements et programme de revitalisation des quartiers anciens connu sous le sigle P.I.Q.A.).

Toutes ces mesures furent placées sous le signe de la fierté et de la confiance en la bonne étoile de la ville, malgré les contraintes sérieuses que les milieux d'affaires et les analystes avaient détectées au cours des années 1970. Pour entraîner l'adhésion de ces derniers cependant, il était important de les convaincre de s'associer à l'entreprise de transformation des attitudes et des comportements. Ce qui fut réalisé en partie à travers des comités consultatifs — agissant à l'intérieur de la Commission d'Initiative et de développement économique de Montréal (C.I.-D.E.M.) — sur le tourisme, le transport, le cinéma, l'industrie, le commerce, et l'habitation. Au terme d'une évaluation de l'ensemble de ceux-ci, il fut décidé en 1984 de ne conserver que les trois derniers.

Cette nouvelle association du monde des affaires à l'appareil politique et administratif montréalais se prolongea dans l'activité autonome des associations économiques. Il en résultait que le milieu économique montréalais, et en particulier la Chambre de commerce de Montréal, parvint à occuper, dans l'opinion publique, la place que les groupes populaires avaient tenté de prendre depuis le milieu des années 1960 en tant que diffuseur d'une idée de ce qu'était et de ce que pouvait devenir la Ville de Montréal.

Disposant de ressources publiques et privées beaucoup moins efficaces que les groupes d'affaires, les représentants des groupes populaires n'ont pas, entre 1982 et 1986, été en mesure de confronter ou de contester de façon soutenue l'image optimiste que l'administration Drapeau-Lamarre et le milieu d'affaires cherchaient à accréditer sur la situation actuelle de Montréal et sur son avenir prévisible. Peut-être est-ce pour cette raison que ni le GAM, ni le RCM ne parvinrent à concevoir et à diffuser une « autre » image de Montréal. À défaut de projeter et de légitimer cette vision globale, les partis d'opposition, et surtout le RCM, s'associèrent à des critiques et à des remises en question sur un aspect ou l'autre de la nouvelle philosophie d'intervention de l'administration Drapeau-Lamarre. De plus cette attitude critique se manifesta surtout, à l'exemple de celle des groupes populaires, dans les quartiers mêmes puisés, conformément à la politique localiste poursuivie, c'est à dire que leurs impacts positifs et négatifs majeurs se réalisent.

Les exemples qui illustrent les confrontations sectorielles touchent essentiellement à la gestion finan-

cière et à la politique de la ville. De la gestion financière, on retiendra l'accusation lancée à l'administration Drapeau-Lamarre par le RCM de gérer la ville comme une grosse quincaillerie ou, en d'autres mots, de ne pas avoir modernisé l'appareil de gestion de la ville pour en faire un appareil digne d'une ville d'un million d'habitants. De cette négligence découle, pour les opposants, l'idée que la présentation des budgets des dépenses courantes et des dépenses capitales constitue un exercice de camouflage plutôt qu'un moment fort d'information démocratique, en particulier lorsqu'il s'agit de taux de taxes, de contribution foncière réelle, et de surplus budgétaire véritable. De là découle également la piètre qualité des contrôles qu'exercerait l'administration montréalaise sur l'ensemble des sociétés par municipales mises en place depuis le début des années 1980 en marge de l'appareil administratif montréalais (cf. le débat sur les conflits d'intérêt au sein de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle — A.M.A.R.C.).

Les commentaires émis par l'opposition, essentiellement par le RCM, au sujet de la politique économique poursuivie par la ville s'apparentent à ceux émis sur la gestion financière de la ville. Ainsi, l'administration Drapeau-Lamarre ne serait pas parvenue à élaborer une politique cohérente en vue de lutter contre la désindustrialisation de Montréal. Ses programmes à la petite semaine l'auraient même empêché de pressentir, et éventuellement de réagir en connaissance de cause, à la fermeture de certaines grandes entreprises industrielles et à la perte d'emplois précieux pour certaines catégories de la population montréalaise et pour la vitalité de certains quartiers.

Cette allusion à la vie des quartiers permet de souligner que les exemples d'association du RCM à des groupes d'opposition dans les quartiers sont multiples et variés. Ils témoignent toutefois tous d'un même désir. Celui de dénoncer certaines transformations urbaines réalisées au détriment de certaines catégories de populations vivant dans les quartiers : rues piétonnes meublées de restaurants (Prince Arthur), projet de transformation d'un milieu résidentiel au bénéfice du commerce (rue De Laroche), dépenses imposées aux petits propriétaires pour se conformer aux impératifs du programme d'intervention des quartiers anciens (P.I.Q.A.), hausse des loyers conséquente à la spéculation et à la gentrification de certains quartiers, augmentation des taxes foncières dans ces mêmes quartiers suite aux hausses de l'évaluation des propriétés, etc.

La campagne électorale qui s'amorce sera peut-être l'occasion d'une confrontation entre deux conceptions globales de ce qu'est Montréal et de ce qu'elle peut et doit devenir. Il est toutefois prévisible que si cette confrontation émerge, elle s'élaborera autour d'une idée de ce qu'est le quartier, de ce qu'il risque de devenir avec la prise de pouvoir de l'un ou de l'autre parti en lutte, et enfin de ce qu'il importe de mettre en oeuvre pour construire Montréal dans le respect de ses quartiers et de ses habitants.

**◆ Surveiller**

**LE DEVOIR** reprendra à compter du samedi 27 septembre la publication de la chronique d'intérêt public **A SURVEILLER**. Tous les organismes à but non lucratif qui veulent annoncer un événement sont donc priés d'en faire parvenir les détails au moins trois jours à l'avance à :

Chronique **A SURVEILLER**  
Journal **LE DEVOIR**  
211 rue du Saint-Sacrement  
Montréal, Qc  
H2Y 1X1

**20 septembre**  
par la PC et l'AP

- 1985: démission de Charles Hernu, ministre français de la Défense et limogeage de l'amiral Pierre Lacoste, à la suite de l'affaire du « Rainbow Warrior ». La terre tremble à nouveau à Mexico, après le dévastateur séisme de la veille.
- 1984: un camion-suicide explose devant une annexe de l'ambassade des États-Unis à Beyrouth, faisant 23 morts et 60 blessés.
- 1977: le Vietnam est admis aux Nations-Unies.
- 1972: des lettres explosives sont adressées à des personnalités israéliennes dans au moins six villes du monde.
- 1983: devant l'Assemblée générale de l'ONU, le président John Kennedy propose à l'URSS de participer à une expédition conjointe soviéto-américaine sur la lune.
- 1960: treize états africains nouvellement indépendants sont admis à l'ONU.
- 1946: décès de l'acteur français Raimu (Jules Muraire), né en 1883.
- 1870: l'unification de l'Italie est réalisée.
- 1530: Luther conseille aux princes protestants allemands de se préparer à la guerre plutôt qu'à accepter de transiger avec l'Église catholique.
- 1519: le navigateur portugais Ferdinand Magellan entreprend une expédition pour trouver un passage à l'ouest, vers les Indes. Il est né le 20 septembre. L'actrice italienne Sophia Loren (1934).